



Liste des procédures d'urbanisme pour le PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse

Liste des procédures :

- Procédure de Modification n°15 – commune de Tournehem-sur-la-Hem – approbation le 19 février 2026
- Procédure de Modification n°13 – communes de Saint-Omer, Longuenesse et Houlle – approbation le 18 décembre 2025
- Procédure de Modification n°3 – commune de Wizernes – approbation le 18 décembre 2025
- Procédure de mise à jour du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse – approbation le 29 septembre 2025 (2 monuments historiques de Saint-Omer)
- Procédure de mise à jour du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse – approbation le 29 septembre 2025 (PDA Arques, Clairmarais, Blendecques, Hallines)
- Procédure de Modification Simplifiée n°7 – modification du règlement de la zone UH – approbation le 10 avril 2025
- Procédure de Révision allégée n°2 – commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem – approbation le 19 décembre 2024
- Procédure de mise à jour du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse – approbation le 09 décembre 2024 (PPRI Marais Audomarois)
- Procédure de Déclaration de Projet – mise en compatibilité n°1 – commune de Longuenesse – approbation le 27 juin 2024
- Procédure de Modification n°5 – commune d'Helfaut – approbation le 14 décembre 2023
- Procédure de Modification n°10 – communes d'Arques et Campagne-lès-Wardrecques – approbation le 14 décembre 2023
- Procédure de mise à jour du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse – approbation le 12 avril 2023 (RLPI CASO)
- Procédure de mise à jour du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse – approbation le 25 janvier 2023 (PPRI des pieds de coteaux de Wateringues)
- Procédure de Modification n°4 – commune d'Helfaut – approbation le 10 mars 2022
- Procédure de Modification n°1 – commune de Wizernes – approbation le 30 juin 2022
- Procédure de Modification Simplifiée n°5 – commune de Saint-Omer – approbation le 30 juin 2022
- Procédure de Révision Allégée n°4 – commune d'Eperlecques – approbation le 30 juin 2022
- Procédure de Modification n°9 – commune de Longuenesse et de Serques – approbation le 29 septembre 2022
- Procédure de Modification Simplifiée n°2 – Divers – approbation le 9 mars 2021
- Procédure de Révision Allégée n°1 – commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem – approbation le 26 mars 2021
- Procédure de Modification Simplifiée n°3 – commune de Tournehem-sur-la-Hem – approbation le 14 avril 2021
- Procédure de Modification Simplifiée n°4 – commune de Campagne-lès-Wardrecques – approbation le 30 septembre 2021
- Procédure de Révision Allégée n°3 – commune de Longuenesse – approbation le 16 décembre 2021
- Procédure de Modification n°2 – Divers – approbation le 17 décembre 2020

- Procédure de Modification Simplifiée n°1 – commune de Saint-Martin-les-Tatinghem – approbation le 17 décembre 2020
- Procédure d'élaboration du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse – échelle CASO – approbation le 24 juin 2019

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 23/02/26 et affichage le 23/02/26
62-200069037-20260220-71141-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 03/02/26
Examiné en Bureau	Le 12 février 2026
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 FÉVRIER 2026
DELIBERATION N°D036-26

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE TOURNEHEM-SUR-LA-HEM - PROCÉDURE DE MODIFICATION - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code de l'urbanisme et notamment les articles L.313-1, R.313-1 à R.313-38 ;
- le schéma de cohérence territorial du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019 ;
- la délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO n°D205-25 en date du 26 juin 2025, prescrivant le projet de modification n°15 du PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur la commune de Tournehem-sur-la-Hem
- la décision de l'autorité environnementale en date du 30 septembre 2025 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas, en application des articles R.104-28 à R.104-37 du code de l'urbanisme ;
- l'arrêté du 13 novembre 2025 du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant l'enquête publique ;
- l'enquête publique qui s'est tenue du 15 décembre 2025 au 16 janvier 2026 ;
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Par courrier en date du 25 septembre 2023, la commune de Tournehem-sur-la-Hem a sollicité la CAPSO afin de modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du site 1 inscrite au PLUI du Pôle Territorial de Longuenesse. Ce secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation est repris au plan de zonage du PLUI pour partie en zone 1AUb et pour partie en zone UDb.

En effet la commune réfléchit depuis plusieurs années à un projet global sur ce secteur, visant à la fois à réhabiliter une friche existante, située le long de la RD218 et à renforcer l'urbanisation sur les parcelles voisines.

A cet effet, l'EPF a acquis dès 2019 les terrains actuellement occupés par la friche via une convention de portage.

Par ailleurs la CAPSO a préempté en 2021 la parcelle voisine, afin de réfléchir à une opération d'ensemble sur ce secteur.

La commune est accompagnée par la SPL de l'Artois pour la réalisation de ce projet.

Les études de faisabilité réalisées sur le site avaient révélé un certain nombre de contraintes (topographie, enjeux environnementaux...) ne permettant pas de respecter l'ensemble des principes de l'OAP inscrite au PLUi.

Il a donc été nécessaire d'engager une modification du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse afin de faciliter la concrétisation de ce projet.

Conformément à l'article L.153-36 et 41 du Code de l'Urbanisme, ces modifications étaient possibles via la mise en place d'une procédure de modification du document d'urbanisme.

Par délibération en date du 26 juin 2025, le Conseil Communautaire a ainsi prescrit une procédure de modification du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

Le dossier comportant le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées par lettre recommandée le 21 octobre 2025.

Par arrêté en date du 13 novembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit une enquête publique sur le projet de modification du PLUi.

Cette enquête publique s'est déroulée du 15 décembre 2025 au 16 janvier 2026.

Aucune contribution n'a été déposée dans le cadre de l'enquête publique.

La commissaire-enquêtrice a émis un avis favorable avec réserve au projet de modification.

Le dossier de modification du PLUi est désormais prêt à être approuvé.

Bilan de la concertation

La délibération de prescription du conseil communautaire du 26 juin 2025 prévoyait les modalités de concertation suivantes :

- Un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CAPSO et en mairie de Tournehem-sur-la-Hem a été publié dans la presse,
- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public à la CAPSO et en mairie de Tournehem-sur-la-Hem depuis le début de la procédure, en vue de recueillir les observations éventuelles.

La concertation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Aucune demande de particuliers n'a été recensée dans le registre de concertation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- tirer le bilan de la concertation,
- approuver le projet de modification n°15 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie de Tournehem-sur-la-Hem et au siège de la CAPSO.

La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal diffusé dans le Département.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, en mairie de Tournehem-sur-la-Hem, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LD' or 'LDENIS', written in a cursive style.

Laurent DENIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à l'Hôtel Communautaire - Salle Raymond Sennellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Laurent DENIS, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 12 février 2026, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DENIS Laurent, **Président**

Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur BEDAGUE Patrick, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur TILLIER Patrick, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur DUPONT Hervé, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, Monsieur SABLON Frédéric, **Vice-Présidents**

Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Madame WAROT Sophie, Monsieur MARQUANT Francis, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur MASSEZ Alain, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur TELLIER Alain, Madame DUMETZ Jacqueline, Madame VANDESTEENE Christine, Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Madame BRIOIS Véronique, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CAZIN Etienne, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DOYER Francis, Monsieur DUBELLOU Samuel, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FENES Laurence, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur FOULON Franck, Monsieur HOCHART Philippe, Monsieur LAGACHE Eric, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOUND Stephen, Madame NIVERT Florence, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Madame SEILLIER Christine, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, Madame WOZNY Florence, Monsieur CASTELAIN Jean-Christophe, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président qui a donné pouvoir à Monsieur MARQUANT Francis, Conseiller délégué, Monsieur DANVIN Pascal, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Alain, Conseiller délégué, Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Président, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Vice-président, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Monsieur MOREL Damien, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame BOIDIN Véronique, Conseillère communautaire, Monsieur OBOEUF Gérard, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BOULET Michel, Conseiller communautaire, Monsieur TERNINCK Christian, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire
M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

Mme CANARD Céline-Marie, M. DEMAIRE Jean-Luc, Mme BERTHELEMY Caroline, M. BRUNET Olivier, M. CAINNE Louis, M. CHEVALIER Alain, Mme COURBOT Christine, M. DEBOVE Gilles, M. DELFORGE Pascal, M. DEWAMIN Didier, Mme DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Mme DUCHATEL Valérie, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, M. FOULON Eric, Mme JASKOWIAK Hélène, M. LOUCHET Daniel, Mme REANT Corinne, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, M. WALLART Johnny.

Nombre de délégués en exercice : 94
Nombre de présents ou représentés : 73
Nombre de votes « pour » : 73
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes non prononcés : 0

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 22/12/25 et affichage le 22/12/25
62-200069037-20251219-69108-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 25/11/25
Examiné en Bureau	Le 9 décembre 2025
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 DELIBERATION N°D347-25

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNES DE SAINT-OMER, LONGUENESSE ET HOULLE - PROCÉDURE DE MODIFICATION - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code de l'urbanisme et notamment les articles L.313-1, R.313-1 à R.313-38 ;
- le schéma de cohérence territoriale du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin ;
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019 ;
- la délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO n°D080-25 en date du 10 avril 2025, prescrivant le projet de modification n°13 du PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de Saint-Omer, Longuenesse et Houlle ;
- la décision de l'autorité environnementale en date du 8 juillet 2025 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas, en application des articles R.104-28 à R.104-37 du code de l'urbanisme ;
- l'arrêté du 9 septembre 2025 du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant l'enquête publique ;
- l'enquête publique qui s'est tenue du 13 octobre au 13 novembre 2025 ;
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Saint-Omer

Le projet de requalification de la friche ferroviaire de la Cour Fret-Halle aux choux, s'inscrit dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier de la gare de Saint-Omer. Ce projet a été déclaré d'intérêt communautaire par la CAPSO en mars 2024. La programmation issue de l'étude de faisabilité menée courant 2022 prévoit la réalisation d'un programme d'aménagement à vocation d'habitat et d'activités économiques et tertiaires.

Ce site est aujourd'hui repris en zone UAg1 au plan de zonage du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse, et est compris dans le périmètre de l'OAP « site 4 – Halle aux choux ».

La modification consiste en la modification de :

- l'orientation d'aménagement et de programmation « site 4 – Halle aux choux », notamment pour adapter les obligations en matière de densité...
- ainsi que le règlement écrit de la zone UA, notamment concernant des règles en matière d'implantation, de hauteur, de clôtures...

Longuenesse

La ville de Longuenesse a sollicité la CAPSO afin de modifier le PLUI du Pôle territorial de Longuenesse en vue de permettre l'implantation d'un lieu de culte (mosquée) sur la commune, avenue Gustave Courbet, au sein d'une zone d'activités existante.

Le bâtiment qui accueillera le projet est actuellement repris en zone UE au plan de zonage du PLUI. Le règlement de la zone UE n'autorise pas les équipements publics ou d'intérêt collectif.

La modification consiste en la création d'un sous-secteur au sein de la zone UE afin de permettre les équipements publics ou d'intérêt collectif.

Houlle

La commune de Houlle a sollicité la CAPSO afin de modifier le plan de zonage du PLUI du Pôle territorial de Longuenesse. En effet, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, les parcelles ZB69,70 et 71 ont été reprises en zone agricole, alors que la parcelle ZB69 abrite depuis de nombreuses années un restaurant ainsi qu'un logement à l'étage. Ce classement empêche aujourd'hui toute évolution de l'activité en place.

La modification consiste en la reprise de l'activité en sous-secteur Ae pour reprendre l'activité existante, comme cela a déjà été fait pour les autres activités dans la même situation.

Conformément à l'article L.153-36 et 41 du Code de l'Urbanisme, ces modifications sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification du document d'urbanisme.

Par délibération en date du 10 avril 2025, le Conseil Communautaire a prescrit une procédure de modification du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

Le dossier comportant le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées par lettre recommandée le 16 juillet 2025.

Par arrêté en date du 9 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, a prescrit une enquête publique sur le projet de modification du PLUi.

Cette enquête publique s'est déroulée du 13 octobre au 13 novembre 2025. Deux contributions ont été déposées dans le cadre de l'enquête publique.

La commissaire enquêtrice a émis un avis favorable au projet de modification.

Le dossier de modification du PLUi est désormais prêt à être approuvé.

Bilan de la concertation

La délibération de prescription du conseil communautaire du 10 avril 2025 prévoyait les modalités de concertation suivantes :

- Un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CAPSO et en mairies de Saint-Omer, Longuenesse et Houle a été publié dans la presse,
- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public à la CAPSO et en mairies de Saint-Omer, Longuenesse et Houle depuis le début de la procédure, en vue de recueillir les observations éventuelles.

La concertation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Aucune demande de particuliers n'a été recensée dans le registre de concertation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- tirer le bilan de la concertation,
- approuver le projet de modification n°13 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans les mairies de Saint-Omer, Longuenesse et Houle et au siège de la CAPSO.

La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal diffusé dans le Département.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, dans les mairies de Saint-Omer, Longuenesse et Houle, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LD' or 'Laurent', written over a faint horizontal line.

Laurent DENIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à l'Hôtel Communautaire - Salle Raymond Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Laurent DENIS, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 11 décembre 2025, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DENIS Laurent, **Président**

Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur MEQUIGNON Alain, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur BEDAGUE Patrick, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur TILLIER Patrick, Monsieur EVRARD Pierre, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur DUPONT Hervé, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, Monsieur SABLON Frédéric, **Vice-Présidents**

Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Madame WAROT Sophie, Monsieur MARQUANT Francis, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur MASSEZ Alain, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur TELLIER Alain, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Madame VANDESTEENE Christine, Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUCHATEL Valérie, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame FENES Laurence, Monsieur FOULON Eric, Monsieur FOULON Franck, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOUND Stephen, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur CASTELAIN Jean-Christophe, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Madame BERTHELEMY Caroline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur CHEVALIER Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller délégué, Monsieur DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUMETZ Jacqueline, Conseillère déléguée, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur PRUVOST Bertrand, Conseiller communautaire, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire, Monsieur MOREL Damien, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Président, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Vice-président, Monsieur WALLART Johnny, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire, Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BOULET Michel, Conseiller communautaire

M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. DEBOVE Gilles, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme DUCROCQ Sabine, Conseillère communautaire, M. MARTINOT Michel, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DECOVEMACKER David, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

Mme BRIOIS Véronique, M. BRUNET Olivier, M. CAINNE Louis, M. CAZIN Etienne, M. CRUNELLE

Christian, M. DELFORGE Pascal, M. DOYER Francis, M. DUBELLOY Samuel, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, M. HOCHART Philippe, Mme JASKOWIAK Hélène, M. LAMIRAND Jean-Pierre, M. LOUCHET Daniel, Mme REANT Corinne, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme SEILLIER Christine, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 75

Nombre de votes « pour » : 75

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 22/12/25 et affichage le 22/12/25
62-200069037-20251219-69173-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 25/11/25
Examiné en Bureau	Le 9 décembre 2025
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
DELIBERATION N°D349-25

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE WIZERNES - PROCÉDURE DE MODIFICATION - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code de l'urbanisme et notamment les articles L.313-1, R.313-1 à R.313-38;
- le schéma de cohérence territorial du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019 ;
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019 ;
- la délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO n°D167-20 en date du 23 juillet 2020, prescrivant le projet de modification n°3 du PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur la commune de Wizernes ;
- l'avis de l'autorité environnementale en date du 15 décembre 2020 soumettant la procédure de modification à évaluation environnementale ;
- l'avis de l'autorité environnementale en date du 13 mai 2025 sur l'évaluation environnementale transmise,
- l'arrêté du 9 septembre 2025 du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant l'enquête publique ;
- l'enquête publique qui s'est tenue du 13 octobre au 13 novembre 2025 ;
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Par courrier du 08 juillet 2020, la CAPSO a été sollicité par les Papeteries Sill, société du groupe Exacompta, implantée à Wizernes.

Les Papeteries Sill, installation classée pour la protection de l'environnement, sont actuellement reprises en zone UE, zone urbaine à vocation économique, au PLUi du pôle territorial de Longuenesse.

Dans le cadre de ses projets de développement et après plusieurs phases de modernisation de l'outil productif, les papeteries Sill envisagent d'acquérir une friche commerciale en vente afin d'y construire un nouveau bâtiment de stockage.

Il s'agit de la parcelle de l'ancienne parcelle AI 564, qui correspond désormais, suite

à plusieurs divisions parcellaires, aux parcelles AI890 et AI891, rue Léon Blum à Wizernes sur laquelle se trouve la friche d'un ancien bâtiment commercial (Carrefour Market) et son parking attenant.

Afin de permettre la requalification de cette friche commerciale à Wizernes, le conseil communautaire a délibéré le 23 juillet 2020 afin de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme du Pôle Territorial de Longuenesse. L'objet de la modification porte sur le classement en zone UE, afin de permettre le développement des papeteries SILL voisines de cette parcelle.

Conformément à l'article L.153-36 et 41 du Code de l'Urbanisme, ces modifications sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification du document d'urbanisme.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure était soumise à évaluation environnementale. Une évaluation environnementale a donc été réalisée et transmise à l'autorité environnementale.

Le dossier comportant le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées par lettre recommandée le 27 juin 2025.

Par arrêté en date du 9 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, a prescrit une enquête publique sur le projet de modification du PLUi.

Cette enquête publique s'est déroulée du 13 octobre au 13 novembre 2025.
Deux contributions ont été déposées dans le cadre de l'enquête publique.
La commissaire enquêtrice a émis un avis favorable au projet de modification.

Le dossier de modification du PLUi est désormais prêt à être approuvé.

Bilan de la concertation

La délibération de prescription du conseil communautaire du 23 juillet 2020 prévoyait les modalités de concertation suivantes :

- Un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CAPSO et en mairie de Wizernes a été publié dans la presse,
- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public à la CAPSO et en mairie de Wizernes depuis le début de la procédure, en vue de recueillir les observations éventuelles.

La concertation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Aucune demande de particuliers n'a été recensée dans le registre de concertation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- tirer le bilan de la concertation,

- approuver le projet de modification n°3 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie de Wizernes et au siège de la CAPSO.

La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal diffusé dans le Département.

En application des dispositions de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, en mairie de Wizernes, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LD' or 'Laurent DENIS', written in a stylized, cursive manner.

Laurent DENIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à l'Hôtel Communautaire - Salle Raymond Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Laurent DENIS, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 11 décembre 2025, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DENIS Laurent, **Président**

Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur MEQUIGNON Alain, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur BEDAGUE Patrick, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur TILLIER Patrick, Monsieur EVRARD Pierre, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur DUPONT Hervé, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, Monsieur SABLON Frédéric, **Vice-Présidents**

Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Madame WAROT Sophie, Monsieur MARQUANT Francis, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur MASSEZ Alain, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur TELLIER Alain, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Madame VANDESTEENE Christine, Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUCHATEL Valérie, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame FENES Laurence, Monsieur FOULON Eric, Monsieur FOULON Franck, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOUND Stephen, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur CASTELAIN Jean-Christophe, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Madame BERTHELEMY Caroline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur CHEVALIER Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller délégué, Monsieur DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUMETZ Jacqueline, Conseillère déléguée, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur PRUVOST Bertrand, Conseiller communautaire, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire, Monsieur MOREL Damien, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Président, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Vice-président, Monsieur WALLART Johnny, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire, Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BOULET Michel, Conseiller communautaire

M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. DEBOVE Gilles, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme DUCROCQ Sabine, Conseillère communautaire, M. MARTINOT Michel, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DECOVEMACKER David, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

Mme BRIOIS Véronique, M. BRUNET Olivier, M. CAINNE Louis, M. CAZIN Etienne, M. CRUNELLE

Christian, M. DELFORGE Pascal, M. DOYER Francis, M. DUBELLO Y Samuel, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, M. HOCHART Philippe, Mme JASKOWIAK Hélène, M. LAMIRAND Jean-Pierre, M. LOUCHET Daniel, Mme REANT Corinne, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme SEILLIER Christine, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 75

Nombre de votes « pour » : 75

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

Numéro de l'acte	A84-25 urb
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	2.1.2

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER
Arrêté du Président

Mise à jour du Plan Local
 d'Urbanisme Intercommunal du
 Pôle territorial de Longuenesse

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer,

VU,

- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-60,
- l'arrêté préfectoral du 7 février 2017 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancien poste de commandement de la Luftwaffe, rue des Madeleines à Saint-Omer,
- l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2021 portant inscription au titre des monuments historiques de la salle de concerts de Saint-Omer,
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019,
- les documents ci-annexés,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse est mis à jour à la date du présent arrêté.
 A cet effet, les arrêtés préfectoraux susvisés ainsi que les annexes ont été visés par Monsieur le Président, avec la mention « Vu pour être annexé au plan des servitudes du PLUi ».

ARTICLE 2 :

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- en Mairie de Saint-Omer,
- au siège de la Communauté d'Agglomération,
- à la Préfecture du Pas-de-Calais,
- à la Sous-Préfecture,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Saint-Omer et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant une période d'un mois.

ARTICLE 4 :

Copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Fait en l'Hôtel Communautaire,
 Longuenesse, le 29 septembre 2025,

Le Président



Laurent DENIS

Numéro de l'acte	A83-25 urb
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	2.1.2

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

Arrêté du Président

Mise à jour du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal du
Pôle territorial de Longuenesse

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer,

VU,

- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-60,
- l'arrêté préfectoral portant création du périmètre délimité des abords de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes protégé au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune d'Arques en date du 10 mai 2021,
- l'arrêté préfectoral portant création du périmètre délimité des abords du Château de Westhove et de l'abbaye Sainte-Colombe protégés au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Blendecques en date du 10 mai 2021,
- l'arrêté préfectoral portant création du périmètre délimité des abords des ruines de l'ancienne abbaye et de la ferme cistercienne protégés au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Clairmarais en date du 10 mai 2021,
- l'arrêté préfectoral portant création du périmètre délimité des abords autour du gisement du paléolithique supérieur (découverte de silex et outils) protégés au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Hallines en date du 10 mai 2021,
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019,
- les documents ci-annexés,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, les arrêtés préfectoraux susvisés ainsi que les annexes ont été visés par Monsieur le Président, avec la mention « Vu pour être annexé au plan des servitudes du PLUi ».

ARTICLE 2 :

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- en Mairie d'Arques, Blendecques, Clairmarais et Hallines,
- au siège de la Communauté d'Agglomération,
- à la Préfecture du Pas-de-Calais,
- à la Sous-Préfecture,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie d'Arques, Blendecques, Clairmarais et Hallines et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant une période d'un mois.

ARTICLE 4 :

Copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Fait en l'Hôtel Communautaire,
Longuenesse, le 29 septembre 2025,

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LD' or 'LDNIS', written in a cursive style.

Laurent DENIS



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 17/03/25
Examiné en Bureau	Le 1 avril 2025
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 AVRIL 2025 DELIBERATION N°D079-25

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°7 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT ÉCRIT DE LA ZONE UH - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.5216-5 ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-1 à 151-43, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ;
- le SCOT du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019 ;
- le plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 24 juin 2019,
- la délibération du conseil communautaire le 30 juillet 2024 prescrivant l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.
- la décision de l'autorité environnementale en date du 14 janvier 2025 de dispenser d'évaluation environnementale stratégique le projet modification simplifiée,
- la mise à disposition du public qui s'est tenue du 6 mars au 7 avril 2025 dans les 25 communes du Pôle territorial de Longuenesse au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

La CAPSO a engagé une étude sur les besoins en logements des jeunes apprenants sur son territoire. Celle-ci a permis de mettre en avant des besoins en logements étudiants et jeunes apprenants.

Un projet est donc à l'étude sur la commune de Longuenesse à proximité de la résidence universitaire déjà existante avenue Descartes.

Cette parcelle est reprise en zone UH au PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse. Actuellement la rédaction du règlement de la zone UH ne reprend pas explicitement ce type d'hébergement dans les occupations et utilisations du sol autorisées à

l'intérieur de la zone. Il s'agit d'une erreur rédactionnelle, puisque la construction d'une seconde résidence universitaire était déjà à l'étude sur cette parcelle avant l'approbation du PLUi, mais le décret du 28/12/2015 est venu, entre temps, réformer les destinations du code de l'urbanisme (création de sous-secteurs) et contrarier la réalisation du projet.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de faire évoluer à la marge le règlement de la zone UH afin de clarifier les règles qui sont applicables pour autoriser ce type d'hébergement.

Le conseil communautaire a donc engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse et a défini les modalités de mise à disposition du projet de modification par délibération du 30 juillet 2024.

Conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, ces modifications du PLUI sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme :

- Un avis a été publié dans un journal diffusé dans le département, ainsi que sur le site internet de la CAPSO et affiché en mairie de Saint-Omer et au siège de la CAPSO,
- Cet avis a été publié 8 jours avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public et a été affiché dans le même délai et pendant toute la durée de mise à disposition ;
- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations formulées a été mis à la disposition du public dans les 25 communes du Pôle Territorial de Longuenesse et au siège de la CAPSO pendant une durée de 33 jours, du 6 mars au 7 avril 2025 inclus.

Aucune observation n'a été recueillie sur les registres prévus à cet effet et joints aux dossiers.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans toutes les mairies des 25 communes du Pôle Territorial de Longuenesse et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué et dès réception en Sous-Préfecture.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public dans toutes les mairies

des 25 communes du Pôle territorial de Longuenesse et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

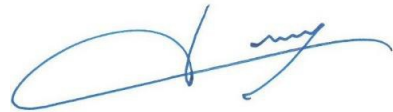
Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification simplifiée n°7 du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Pour le Président empêché,

Par délégation,

Le 1er Vice-Président



Jean-Claude- DISSAUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel Communautaire - Salle Raymond Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Jean-claude DISSAUX, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 4 avril 2025, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DISSAUX Jean-Claude, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BERTHELEMY Caroline, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAPITAINE David, Madame CATTY Christine, Monsieur CAZIN Etienne, Madame COURBOT Christine, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DELFORGE Pascal, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FENES Laurence, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur FOULON Franck, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LAPACZ Céline, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Madame REANT Corinne, Monsieur ROLIN Joël, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TILLIER Patrick, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Madame WAROT Sophie, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, Madame WOZNY Florence, Madame BRIOIS Véronique, Monsieur WALLART Johnny, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur BRAME Jean-Marie, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Conseiller communautaire, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire, Madame CANARD Céline-Marie, Vice-présidente qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur CHEVALIER Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller délégué, Monsieur CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur TERNINCK Christian, Conseiller communautaire, Monsieur CRUNELLE Christian, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUPONT Hervé, Vice-président, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée, Monsieur FOULON Eric, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Madame JASKOWIAK Hélène, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît, Conseiller délégué, Madame LEVRAY Chantal, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président, Madame SEILLIER Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MARQUANT Francis, Conseiller délégué

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. ALLOUCHERY René, M. BEN AMOR Rachid, M. DEBOVE Gilles, M. DUBELLOUY Samuel, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, M. HOCHART Philippe, Mme NIVERT Florence, Mme SAUDEMONT Caroline.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 85
Nombre de votes « pour » : 85
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes non prononcés : 0

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 23/12/24 et affichage le 23/12/24
62-200069037-20241219-60041-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 18/11/24
Examiné en Bureau	Le 3 décembre 2024
Matière de l'acte	2.1.2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024
DELIBERATION N°D330-24

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU POLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM - RÉVISION ALLÉGÉE - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU FOND SQUIN - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5 ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 à L.103-6, L.104-1 à L.104-3, L.151-1 à L.153-30, R.151-1,2°, R.104-28 à R.104-33, R.151-2 à R.151-53 et R.152-1 à R.153-21 et ses articles R.123-1 à R.123-14 ;
-
- le schéma de cohérence territorial du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019,
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019 ;
- la délibération D382-20 du 17 Décembre 2020 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant la révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal du pôle territorial de Longuenesse et fixant les modalités de concertation ;
- la délibération D212-22 du 30 Juin 2022 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer justifiant de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du Fond Squin dans le cadre de la procédure de révision allégée du PLUI du Pôle Territorial de Longuenesse,
- l'avis de l'autorité environnementale en date du 24 Août 2021 soumettant la procédure de de révision allégée à évaluation environnementale,
- les avis de l'autorité environnementale en date du 18 Novembre 2021 et du 21 Mars 2023 sur l'évaluation environnementale transmise,
- les compléments transmis à l'autorité environnementale,

- La délibération n°D090-24 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 11 avril 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse ;
- La réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du 26 juin 2024 ;
- L'arrêté n°1211-24 en date du 3 septembre 2024 soumettant à enquête publique le projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse du 7 octobre au 8 novembre 2024.
- Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, dont l'avis est favorable.

Par délibération D382-20 du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a prescrit la révision « allégée » du Plan local d'urbanisme intercommunal du pôle territorial de Longuenesse, sur la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem.

La CAPSO a souhaité réaliser une extension de la zone d'activités du Fond Squin située sur la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem.

Ce projet d'extension du parc d'activités du Fond Squin représente une superficie d'environ 20 hectares.

Des études de faisabilité technique et préalables ont été réalisées afin de permettre l'extension de cette zone.

L'aménagement du parc d'activités se réalisera, sous la responsabilité de la CAPSO, suivant la procédure de Zone d'Aménagement Concerté prévue aux articles L. 311 et suivants du code de l'urbanisme.

Ces parcelles faisant l'objet d'un classement en zone 2AU au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 24 Juin 2019, une procédure de révision allégée a été engagée afin de reprendre ce secteur en zone 1AUe.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure était soumise à évaluation environnementale. Une évaluation environnementale a donc été réalisée et transmise à l'autorité environnementale.

Une réunion d'examen conjoint, organisée le 26 juin 2024, a permis de présenter le projet de révision allégée aux personnes publiques associées à la procédure. Les services présents ont émis diverses remarques qui ont été prises en compte. A ce titre, le dossier a été complété sur la partie relative au foncier à vocation économique disponible sur la CAPSO ainsi que par rapport aux types d'entreprises qui vont s'implanter sur la zone.

Une enquête publique s'est ensuite déroulée du 7 octobre au 8 novembre 2024. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet.

La délibération d'approbation fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem et au siège de la CAPSO durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, la révision approuvée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver la révision allégée n°2 du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

LE PRESIDENT



Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - Salle Raymond Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 13 décembre 2024, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BOULET Michel, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CAZIN Etienne, Madame COURBOT Christine, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur FOULON Franck, Madame JASKOWIAK Hélène, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame WAROT Sophie, Monsieur WIGNERON Auxence, Madame BRIOIS Véronique, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Madame BERTHELEMY Caroline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Conseiller communautaire, Monsieur DANVIN Pascal, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Alain, Conseiller délégué, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Madame FENES Laurence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président, Madame REANT Corinne, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame COURBOT Christine, Conseillère communautaire, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué

M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. DEBOVE Gilles, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme DUCROCQ Sabine, Conseillère communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. BEN AMOR Rachid, M. BERTELOOT Hervé, M. BRAME Jean-Marie, M. CAINNE Louis, M. CHEVALIER Alain, M. CRUNELLE Christian, M. DECOSTER François, M. DELFORGE Pascal, M. DUBELLOU Samuel, M. DUPONT Franck, Mme DUWICQUET Delphine, Mme FAYEULLE Hélène, M. FOULON Eric, M. HOCHART Philippe, M. LAMIRAND Jean-Pierre, Mme LAPACZ Céline, Mme LEMAIRE Isabelle, M. MOLIN Christophe, Mme NIVERT Florence, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme VOLLE Muriel, M. WOJTKOWIAK David, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 70

Nombre de votes « pour » : 70

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

Arrêté du Président

Numéro de l'acte	1884-24
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	2.1.2

Mise à jour du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal du
Pôle territorial de Longuenesse

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer,

VU,

- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-60,
- l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2024 portant approbation du plan de prévention du risque inondation du Marais Audomarois,
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019,
- les documents ci-annexés,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, l'arrêté préfectoral susvisé ainsi que les annexes ont été visés par Monsieur le Président, avec la mention « Vu pour être annexé au plan des servitudes du PLUi ».

ARTICLE 2 :

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- en Mairie d'Arques, Blendecques, Clairmarais, Eperlecques, Houlle, Longuenesse, Moule, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Salperwick, Saint-Omer, Serques et Tilques,
- au siège de la Communauté d'Agglomération,
- à la Préfecture du Pas-de-Calais,
- à la Sous-Préfecture,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie d'Arques, Blendecques, Clairmarais, Eperlecques, Houlle, Longuenesse, Moule, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Salperwick, Saint-Omer, Serques et Tilques et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant une période d'un mois.

ARTICLE 4 :

Copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Fait en l'Hôtel Communautaire,
Longuenesse, le 9 décembre 2024

Le Président

Joel DUQUENOY



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 10/06/24
Examiné en Bureau	Le 18 juin 2024
Matière de l'acte	2.1.2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 JUIN 2024
DELIBERATION N°D167-24

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE LONGUENESSE - PROJET DE GENDARMERIE - DÉCLARATION DE PROJET - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- Le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi
- Les articles R.153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme relatif aux mesures de publicité et d'affichage
- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code de l'environnement
- Vu le SCOT du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019 ;
- Vu le PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 24 Juin 2019 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO n°D57-21 en date du 9 mars 2021, prescrivant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi du pôle territorial de Longuenesse sur la commune de Longuenesse ;
- la décision de l'autorité environnementale en date du 23 août 2022 soumettant la procédure à la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas ;
- L'avis de l'autorité environnementale en date du 26 octobre 2023 demandant des compléments
- Le mémoire en réponse transmis à la MRAE le 22 Décembre 2023
- Vu l'arrêté du 12 mars 2024 du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant l'enquête publique ;
- Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 15 avril au 15 mai 2024 ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant :

- L'intérêt général que revêt le projet de gendarmerie sur la commune de Longuenesse,
- La nécessité de mettre en compatibilité le PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse pour permettre la réalisation de ce projet.

Un projet d'intérêt général

Le projet consiste en la création d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Longuenesse, visant notamment à regrouper les gendarmeries de Longuenesse et de Wizernes sur un même site.

Ce projet a plusieurs objectifs :

- regrouper les personnels du peloton motorisé au sein de ce projet, ceux-ci étant actuellement logés dans un ensemble immobilier en centre-ville de Saint-Omer,
- regrouper les personnels du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (actuellement dans une caserne qui n'est plus en adéquation avec les effectifs de cette unité et qui présente de signes accrus de vétusté).

Le projet regroupera le PSIG, la compagnie, la brigade de recherches, le peloton motorisé.

Le projet sera localisé sur les parcelles AS355 et AS360 sur la commune de Longuenesse.

Ces parcelles étaient actuellement classées en zone agricole au PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

La réalisation de ce projet nécessite donc une modification du plan de zonage sur ces parcelles afin de les reprendre en zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif.

La procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi

L'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après enquête publique, se prononcer par une déclaration de projet, sur l'intérêt général d'une action, d'une opération d'aménagement ou de la réalisation d'un programme de constructions.

Par ailleurs, lorsque les dispositions du PLUi ne permettent pas la réalisation du projet d'intérêt général, une procédure de mise en compatibilité est prévue par les articles L.153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme.

L'intérêt général du projet de gendarmerie étant avéré, la procédure de déclaration de projet a pu être utilisée.

Suite à la demande de cas par cas transmise à la MRAE, le projet a été soumis à évaluation environnementale.

Le projet de mise en compatibilité du PLUi a également fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées le 1er février 2024.

L'enquête publique sur la déclaration de projet a eu lieu du 15 avril au 15 mai 2024. Aucune remarque n'a été émise dans le cadre de l'enquête publique et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au dossier.

Le dossier est désormais prêt à être approuvé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver la procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie de Longuenesse et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal diffusé dans le Département.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture, de sa publication sur le Géoportail de l'Urbanisme et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, en mairie de Longuenesse, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la CAPSO et en mairie de Longuenesse durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.



Joel DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - Salle Raymond Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 20 juin 2024, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Monsieur RYS Didier, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BERTHELEMY Caroline, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CAZIN Etienne, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FOULON Franck, Monsieur HOCHART Philippe, Madame JASKOWIAK Hélène, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAPACZ Céline, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Madame NIVERT Florence, Madame REANT Corinne, Monsieur ROLIN Joël, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame WAROT Sophie, Monsieur WIGNERON Auxence, Madame BRIOIS Véronique, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur BOULET Michel, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame BAUDEQUIN Odile, Conseillère communautaire, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Vice-président, Monsieur CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur TERNINCK Christian, Conseiller communautaire, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame REANT Corinne, Conseillère communautaire, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire, Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire, Madame SEILLIER Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur EVRARD Pierre, Vice-président, Monsieur TELLIER Alain, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur DANVIN Pascal, Conseiller délégué, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame BERTHELEMY Caroline, Conseillère communautaire, Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire, Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président
M. BERTELOOT Hervé, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme CREVECOEUR Audrey, Conseillère communautaire, M. DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire a été remplacé par M. BENDRE Michel, Conseiller communautaire, Mme FENES Laurence, Conseillère communautaire a été remplacé par M. MAËS Dominique, Conseiller communautaire, M. FINDINIER Jean-Marc, Conseiller communautaire a été remplacé par M. FUSILLIER Frédéric, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. ALLOUCHERY René, M. BEN AMOR Rachid, M. CAINNE Louis, M. CHEVALIER Alain, M. DEBOVE Gilles, M. DELFORGE Pascal, M. DEWAMIN Didier, Mme DEWINTRE-BILLIAU Huguette, M. DUBELLOU Samuel, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, M. FOULON Eric, M. LOUCHET Daniel, Mme MERCHIER Brigitte, M. OBOEUF Gérard, Mme POUCHAIN-FAVIER Marie-

Paule, M. PRUVOST Bertrand, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 75

Nombre de votes « pour » : 75

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 19/12/23 et affichage le 19/12/23
62-200069037-20231214-51425-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 20/11/23
Examiné en Bureau	Le 28 novembre 2023
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023
DELIBERATION N°D317-23

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE D'HELFAUT - PROCÉDURE DE MODIFICATION - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216.5 ;
- le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L153-41 du code de l'Urbanisme,
- le SCOT du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019 ;
- le PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 24 Juin 2019 ;
- la délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO n°D221-21 en date du 30 juin 2021, prescrivant le projet de modification n°5 du PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur la commune d'Helfaut ;
- la décision de l'autorité environnementale en date du 25 juillet 2023 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas ;
- l'arrêté du 5 septembre 2023 du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant l'enquête publique ;
- l'enquête publique qui s'est tenue du 16 octobre au 16 novembre 2023 ;
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Par courrier en date du 22 octobre 2020, la CAPSO a été sollicitée par la commune d'Helfaut afin de modifier l'Orientation d'Aménagement de Programmation (OAP) qui concerne la zone à urbaniser du site 1, inscrite au PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Ce site fait l'objet d'un conventionnement avec l'EPF, car l'urbanisation de ce site nécessite la démolition d'anciens bâtiments agricoles. Le programme de cette future opération ayant évolué, il n'était plus compatible avec les principes qui ont été définis dans l'OAP.

Conformément à l'article L.153-36 et 41 du Code de l'Urbanisme, ces modifications sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification du document d'urbanisme.

Par délibération en date du 30 juin 2021, le Conseil Communautaire a ainsi prescrit une procédure de modification du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse sur la commune d'Helfaut.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

Le dossier comportant le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées par lettre recommandée le 27 juillet 2023.

Par arrêté en date du 5 septembre 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit une enquête publique sur le projet de modification du PLUi.

Cette enquête publique s'est déroulée du 16 octobre au 16 novembre 2023. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification du PLUi sous la réserve d'associer les personnes publiques associées concernées aux échanges avec l'aménageur dans la définition du projet urbain.

Le dossier de modification du PLUi est désormais prêt à être approuvé.

Bilan de la concertation :

La délibération de prescription du conseil communautaire du 29 septembre 2022 prévoyait les modalités de concertation suivantes :

- Un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CAPSO et en mairie d'Helfaut a été publié dans la presse,
- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public à la CAPSO et en mairie d'Helfaut depuis le début de la procédure, en vue de recueillir les observations éventuelles.

La concertation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Aucune demande de particuliers n'a été recensée dans le registre de concertation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- tirer le bilan de la concertation,
- approuver le projet de modification n°5 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en mairie d'Helfaut et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal diffusé dans le Département.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, en mairie d'Helfaut, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Joël Duquenois', written over a faint circular official stamp.

Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à HOTEL COMMUNAUTAIRE - SALLE RAYMOND SENELLART, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 7 décembre 2023, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CAZIN Etienne, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DELFORGE Pascal, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Monsieur DUBELLOY Samuel, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur FOULON Franck, Madame JASKOWIAK Hélène, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président, Madame BERTHELEMY Caroline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame LEMAIRE Isabelle, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BOIDIN Véronique, Conseillère communautaire, Monsieur TERNINCK Christian, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire, Madame WAROT Sophie, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Vice-président
M. DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire a été remplacé par M. BENDRE Michel, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. BOUHIN Jean-Michel, M. CHEVALIER Alain, M. DEBOVE Gilles, Mme DEWINTRE-BILLIAU Huguette, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, Mme FENES Laurence, M. FOULON Eric, M. HOCHART Philippe, M. LAMIRAND Jean-Pierre, Mme LAPACZ Céline, M. LOUCHET Daniel, Mme NIVERT Florence, Mme REANT Corinne, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme SEILLIER Christine, M. TILLIER Patrick, Mme VERRELLE Patricia, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 74

Nombre de votes « pour » : 74

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 19/12/23 et affichage le 19/12/23
62-200069037-20231214-51428-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 20/11/23
Examiné en Bureau	Le 28 novembre 2023
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023
DELIBERATION N°D316-23

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNES D'ARQUES ET DE CAMPAGNE-LEZ-WARDRECQUES - PROCÉDURE DE MODIFICATION - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216.5 ;
- le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L153-41 du code de l'Urbanisme,
- le SCOT du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019 ;
- le PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 24 Juin 2019 ;
- la délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO n°D303-22 en date du 29 septembre 2022, prescrivant le projet de modification n°10 du PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de Arques et Campagne-lez-Wardrecques ;
- la décision de l'autorité environnementale en date du 2 mai 2022 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas ;
- l'arrêté du 6 juillet 2023 du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant l'enquête publique ;
- l'enquête publique qui s'est tenue du 5 septembre au 5 octobre 2023 ;
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Aldi

Par courrier en date du 1^{er} juin 2022, la CAPSO a été sollicitée par la commune d'Arques concernant le projet de l'enseigne alimentaire ALDI sur l'ancien site Volvo Truck, parcelles cadastrées G 396-440-452-453-686-687 et 937 situées Avenue Léon Blum à Arques.

IMMALDI a souhaité acquérir ces parcelles afin d'y transférer son magasin situé actuellement ZAC Sainte-Catherine, avenue Léon Blum à Arques.

Le projet consiste en la démolition des bâtiments actuellement existants sur le site afin d'y édifier une surface commerciale sous enseigne Aldi et Henri Boucher (parcelles G 686 et 937). La surface de vente sera inférieure à 1000m².

Ces parcelles sont aujourd'hui reprises en zone UDa au PLUI du Pôle territorial de

Longuenesse avec un règlement qui n'autorise que les commerces d'une surface de vente inférieure à 250m².

Afin de permettre la réalisation du projet, il a donc été nécessaire de modifier le plan de zonage du PLUi sur la commune d'Arques et de reprendre les parcelles G 686 et 937 dans un sous-secteur à créer afin de permettre l'implantation de cette enseigne commerciale.

Astradec

Astradec se situe dans la zone industrielle du Lobel à Arques. L'entreprise a un projet de développement qui prévoit la création de bâtiments accueillant des chaudières d'une hauteur de l'ordre de 22 à 25m. Ces bâtiments comportent également une cheminée de 30 mètres de hauteur.

Les parcelles objet du projet, sont reprises en zone UEa au PLUI du Pôle territorial de Longuenesse. Le règlement de la zone UEa limite la hauteur des bâtiments à 13 mètres.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient donc de modifier l'article 10 du règlement de la zone UEa.

Conformément à l'article L.153-36 et 41 du Code de l'Urbanisme, ces modifications sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification du document d'urbanisme.

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le Conseil Communautaire a prescrit une procédure de modification du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

Le dossier comportant le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées par lettre recommandée le 10 mai 2023.

Par arrêté en date du 6 juillet 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, a prescrit une enquête publique sur le projet de modification du PLUi.

Cette enquête publique s'est déroulée du 5 septembre au 5 octobre 2023.

Deux contributions ont été déposées par courriel dans le cadre de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification accompagné de deux recommandations à prendre en compte dans le cadre du permis de construire qui sera déposé sur la commune d'Arques pour le projet Aldi.

Le dossier de modification du PLUi est désormais prêt à être approuvé.

Bilan de la concertation

La délibération de prescription du conseil communautaire du 29 septembre 2022 prévoyait les modalités de concertation suivantes :

- Un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CAPSO et en mairies d'Arques et Campagne-lez-Wardrecques a été publié dans la presse,
- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public à la CAPSO et en mairies d'Arques et Campagne-lez-Wardrecques depuis le début de la procédure, en vue de recueillir les observations éventuelles.

La concertation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Aucune demande de particuliers n'a été recensée dans le registre de concertation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- tirer le bilan de la concertation,
- approuver le projet de modification n°10 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans les mairies d'Arques et Campagne-lez-Wardrecques et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal diffusé dans le Département.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, dans les mairies d'Arques et Campagne-lez-Wardrecques, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël Duquenois', is written over a faint circular stamp.

Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à HOTEL COMMUNAUTAIRE - SALLE RAYMOND SENELLART, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 7 décembre 2023, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CAZIN Etienne, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DELFORGE Pascal, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Monsieur DUBELLOY Samuel, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur FOULON Franck, Madame JASKOWIAK Hélène, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président, Madame BERTHELEMY Caroline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame LEMAIRE Isabelle, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BOIDIN Véronique, Conseillère communautaire, Monsieur TERNINCK Christian, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire, Madame WAROT Sophie, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Vice-président

M. DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire a été remplacé par M. BENDRE Michel, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. BOUHIN Jean-Michel, M. CHEVALIER Alain, M. DEBOVE Gilles, Mme DEWINTRE-BILLIAU Huguette, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, Mme FENES Laurence, M. FOULON Eric, M. HOCHART Philippe, M. LAMIRAND Jean-Pierre, Mme LAPACZ Céline, M. LOUCHET Daniel, Mme NIVERT Florence, Mme REANT Corinne, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme SEILLIER Christine, M. TILLIER Patrick, Mme VERRELLE Patricia, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 74

Nombre de votes « pour » : 74

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

Numéro de l'acte	460-23
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	2.1.2

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER
Arrêté du Président

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer,

Mise à jour du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal du
Pôle territorial de Longuenesse

VU,

- l'article L.581-14-1 du code de l'Environnement
- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.133-1 à 3 et R.153-20 à 22,
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019,
- le Règlement Local de Publicité Intercommunal de l'ex-CASO approuvé le 30 juin 2022

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal approuvé le 30 juin 2022 est annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse. Le PLUi du Pôle territorial de Longuenesse est mis à jour à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- en Mairie des 25 communes de l'ex-CASO,
- au siège de la Communauté d'Agglomération,
- à la Préfecture du Pas-de-Calais,
- à la Sous-Préfecture,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie des 25 communes de l'ex-CASO et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant une période d'un mois.

ARTICLE 4 :

Copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Rendue exécutoire le

07 JUIN 2023

Fait en l'Hôtel Communautaire,
Longuenesse, le 12 avril 2023

Le Président


Joël DUQUENOY

Le Président


Joël DUQUENOY

Numéro de l'acte	180-23
Nature de l'acte	Arrêté
Matière de l'acte	2.1.2



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER
Arrêté du Président

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer,

Mise à jour du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal du
Pôle territorial de Longuenesse

VU,

- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-60,
- l'arrêté préfectoral du 23 mars 2022 portant approbation du plan de Prévention du Risque inondation du bassin versant des pieds de coteaux des waterings,
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019,
- les documents ci-annexés,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, l'Arrêté Préfectoral susvisé ainsi que les annexes ont été visés par Monsieur le Président, avec la mention « Vu pour être annexé au plan des servitudes du PLUi ».

ARTICLE 2 :

La mise à jour est tenue à la disposition du public :
- en Mairie d'Eperlecques, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques,
- au siège de la Communauté d'Agglomération,
- à la Préfecture du Pas-de-Calais,
- à la Sous-Préfecture,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie d'Eperlecques, de Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant une période d'un mois.

ARTICLE 4 :

Copies du présent arrêté seront adressées à :
- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Rendue exécutoire le
07 FEV. 2023

Fait en l'Hôtel Communautaire,
Longuenesse, le 25 janvier 2023

Le Président,


Joël DUQUENOIS

Le Président


Joël DUQUENOIS

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 14/03/22 et affichage le 14/03/22
62-200069037-20220310-36586-DE-1-1



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 21/02/22
Examiné en Bureau	Le 1 mars 2022
Matière de l'acte	2.1.2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 MARS 2022
DELIBERATION N°D040-22**

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - LONGUENESSE- HELFAUT- PROCÉDURE DE MODIFICATION- APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216.5 ;
- le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L153-41 du code de l'Urbanisme,
- le SCOT du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019 ;
- le PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 24 Juin 2019 ;
- la délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO n°D380-20 en date du 17 décembre 2020, prescrivant le projet de modification n°4 du PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de Longuenesse et Helfaut;
- la décision de l'autorité environnementale en date du 03 novembre 2021 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas ;
- l'arrêté du 1er décembre 2021 du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant l'enquête publique ;
- l'enquête publique qui s'est tenue du 04 janvier au 04 février 2022 ;
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, dont l'avis est favorable,

Par délibération du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a prescrit une procédure de modification du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Cette modification du PLUi concerne les communes de Longuenesse et Helfaut.

- Longuenesse

Par courrier du 28 Juillet 2020, la CAPSO a été sollicitée par la ville de Longuenesse afin de modifier le plan de zonage du PLUI sur la parcelle AE176. Cette parcelle est actuellement reprise en zone UH au PLUI (à vocation d'équipements publics ou

d'intérêt collectif) puisque ce site était occupé par le centre post-cure de la Croix Bleue. Ce centre n'est désormais plus en activité. La commune souhaite donc pouvoir y construire des logements.

Ce site est en effet situé au centre de la commune, au plus près des équipements, commerces et services et permettra la réalisation d'une opération de renouvellement urbain.

L'urbanisation de cette parcelle (environ 2 hectares) est conforme aux dispositions du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi puisqu'elle répond aux objectifs de renouvellement urbain et de limitation de l'urbanisation linéaire. En outre, le projet reste cohérent avec les objectifs de construction prévus au PLUi sur le Pôle urbain.

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) a été établie afin d'apporter une attention particulière à l'aménagement de cette parcelle. Celle-ci a d'ailleurs été mise en cohérence avec le site d'urbanisation n°5, situé juste à côté, afin d'avoir une réflexion d'ensemble sur ce secteur.

Helfaut

Par courrier du 22 Octobre 2020, la CAPSO a été sollicitée par la commune d'Helfaut afin de modifier le phasage des orientations d'aménagement et de programmation prévu au PLUi.

En effet, sur la commune d'Helfaut, 3 sites d'urbanisation future ont été identifiés au PLUi. Chacun de ces 3 sites fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation. Ces orientations d'aménagement prévoient un phasage de l'urbanisation de ces sites.

En effet, il est précisé que l'urbanisation du site 1 doit intervenir avant les autres sites, compte tenu de sa situation plus centrale.

Or, le site 1 est aujourd'hui mis en conventionnement par la commune et la CAPSO avec l'EPF pour une opération qui sera menée par la commune. Toutefois, le propriétaire actuel ne souhaite pas vendre. Le phasage prévu compromet ainsi le développement futur de la commune.

Le phasage des OAP a donc été retravaillé.

Conformément à l'article L.153-36 et 41 du code de l'Urbanisme, ces modifications sont possibles par la mise en place d'une procédure de modification du document d'urbanisme.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

Le dossier comportant le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées par lettre recommandée le 18 juin 2021. Celui-ci n'a pas fait l'objet de remarques.

Par arrêté du 1er décembre 2021, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, a prescrit une enquête publique sur le projet de modification du PLUi.

Cette enquête publique s'est déroulée du 04 janvier au 04 février 2022 inclus.

Six contributions ont été recensées dans le cadre de cette enquête publique. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve sur le projet.

Le dossier de modification du PLUi est désormais prêt à être approuvé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification n°4 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans les mairies des communes concernées et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal diffusé dans le Département ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, dans les mairies des communes concernées, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

Rendue exécutoire le

24 MARS 2022

Le Président

Joël DUQUENOY

LE PRESIDENT



Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 4 mars 2022, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur BEN AMOR Rachid, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAPITAIN David, Monsieur CHEVALIER Alain, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur FOULON Eric, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur ROUSSEL Benoît, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Madame WAROT Sophie, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Madame BAUDEQUIN Odile, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame FAYEULLE Hélène, Conseillère communautaire, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire, Madame BROCHARD-MONTAGNER Claire, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur DANVIN Pascal, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Alain, Conseiller délégué, Monsieur DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire, Monsieur ROLIN Joël, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Monsieur TERNINCK Christian, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Vice-président

M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. DEBOVE Gilles, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme DUCROCQ Sabine, Conseillère communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. BERTELOOT Hervé, Mme CATTY Christine, M. CRUNELLE Christian, M. DELFORGE Pascal, M.

DUPONT Franck, M. DUPONT Jean-Claude, M. HOCHART Philippe, Mme JASKOWIAK Hélène, M. LAMIRAND Jean-Pierre, Mme LAMOOT Catherine, M. PRUVOST Bertrand, Mme SAUDEMONT Caroline, M. THOMAS Marc, Mme WOZNY Florence, Mme CARRE Fabienne.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 79

Nombre de votes « pour » : 79

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 06/07/22 et affichage le 06/07/22
62-200069037-20220630-39868-DE-1-1



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 13/06/22
Examiné en Bureau	Le 21 juin 2022
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JUIN 2022
DELIBERATION N°D159-22

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE WIZERNES - PROCÉDURE DE MODIFICATION - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216.5 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L153-41 du code de l'Urbanisme,
- Vu le SCOT du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019 ;
- Vu le PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO n°D288-19 en date du 27 septembre 2019, prescrivant le projet de modification n°1 du PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur la commune de Wizernes ;
- la décision de l'autorité environnementale en date du 05 avril 2022 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas ;
- Vu l'arrêté du 07 avril 2022 du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant l'enquête publique ;
- Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 06 mai au 07 juin 2022 ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Par délibération en date du 27 septembre 2019, à la demande de la commune de Wizernes, le Conseil Communautaire a prescrit une procédure de modification du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Cette demande de modification concerne un secteur de renouvellement urbain situé au centre de la commune, autour de la place Jean Jaurès. Ce secteur fait l'objet d'un classement en zone UBb au plan de zonage du PLUi et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP site 2). Par ailleurs, un Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement est inscrit sur ce site.

L'OAP prévoit la réalisation d'un programme de 18 à 36 logements sur la zone, avec également l'implantation, au Nord, d'une maison de santé.

La commune a travaillé avec un aménageur sur ce site et il s'avère que le projet prévu initialement ne correspond plus aujourd'hui aux attentes de la commune.

La commune demandait ainsi :

- une modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation réalisée sur ce secteur,
- la suppression du Périmètre d'Attente de Projet Global d'Aménagement afin de permettre la réalisation de cette opération à plus courte échéance.

Conformément à l'article L.153-36 et 41 du code de l'Urbanisme, ces modifications sont possibles par la mise en place d'une procédure de modification du document d'urbanisme.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

Le dossier comportant le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées par lettre recommandée le 25 février 2022. Celui-ci n'a pas fait l'objet de remarques.

Par arrêté en date du 7 avril 2022, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, a prescrit une enquête publique sur le projet de modification du PLUi.

Cette enquête publique s'est déroulée du 6 mai au 7 juin 2022 inclus.

Aucune remarque n'a été émise dans le cadre de l'enquête publique. Dans son rapport et ses conclusions, le commissaire enquêteur émet un avis favorable.

Le dossier de modification du PLUi est désormais prêt à être approuvé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification n°1 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans la mairie de Wizernes et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal diffusé dans le Département ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture

et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLU modifié sera tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, en mairie de Wizernes, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

LE PRESIDENT



Joël DUQUENOY

Rendue exécutoire le

04 AOÛT 2022

Le Président



Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 23 juin 2022, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur ALLOUCHERY René, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAZIN Etienne, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Madame LAMOOT Catherine, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOREL Damien, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Madame WAROT Sophie, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur BEN AMOR Rachid, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur BRAME Jean-Marie, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Vice-président, Monsieur CAPITAIN David, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MARQUANT Francis, Conseiller délégué, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Madame DUCHATEL Valérie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Vice-président, Monsieur EVRARD Pierre, Vice-président qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Madame FAYEULLE Hélène, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire, Monsieur LAGACHE Eric, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît, Conseiller délégué, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Madame LEMAIRE Isabelle, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller communautaire, Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire, Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué

Mme BOIDIN Véronique, Conseillère communautaire a été remplacé par M. HENNERON François, Conseiller communautaire, M. CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DASSONNEVILLE Gérard, Conseiller communautaire, M. DEBOVE Gilles, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme DUCROCQ Sabine, Conseillère communautaire, M. DUPONT Hervé, Vice-président a été remplacé par Mme LALOY Michèle, Conseillère communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire, M. TERNINCK Christian, Conseiller communautaire a été remplacé

par M. NARED Jean-François, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. AGEORGES Benoît, M. BOUHIN Jean-Michel, Mme BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Mme BROCHARD-MONTAGNER Claire, M. CHEVALIER Alain, M. DELFORGE Pascal, M. FOULON Eric, M. HOCHART Philippe, Mme JASKOWIAK Hélène, Mme LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Mme LEVRAY Chantal, M. LOUCHET Daniel, M. PRUVOST Bertrand, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 78

Nombre de votes « pour » : 78

Nombre de votes « contre » : 0

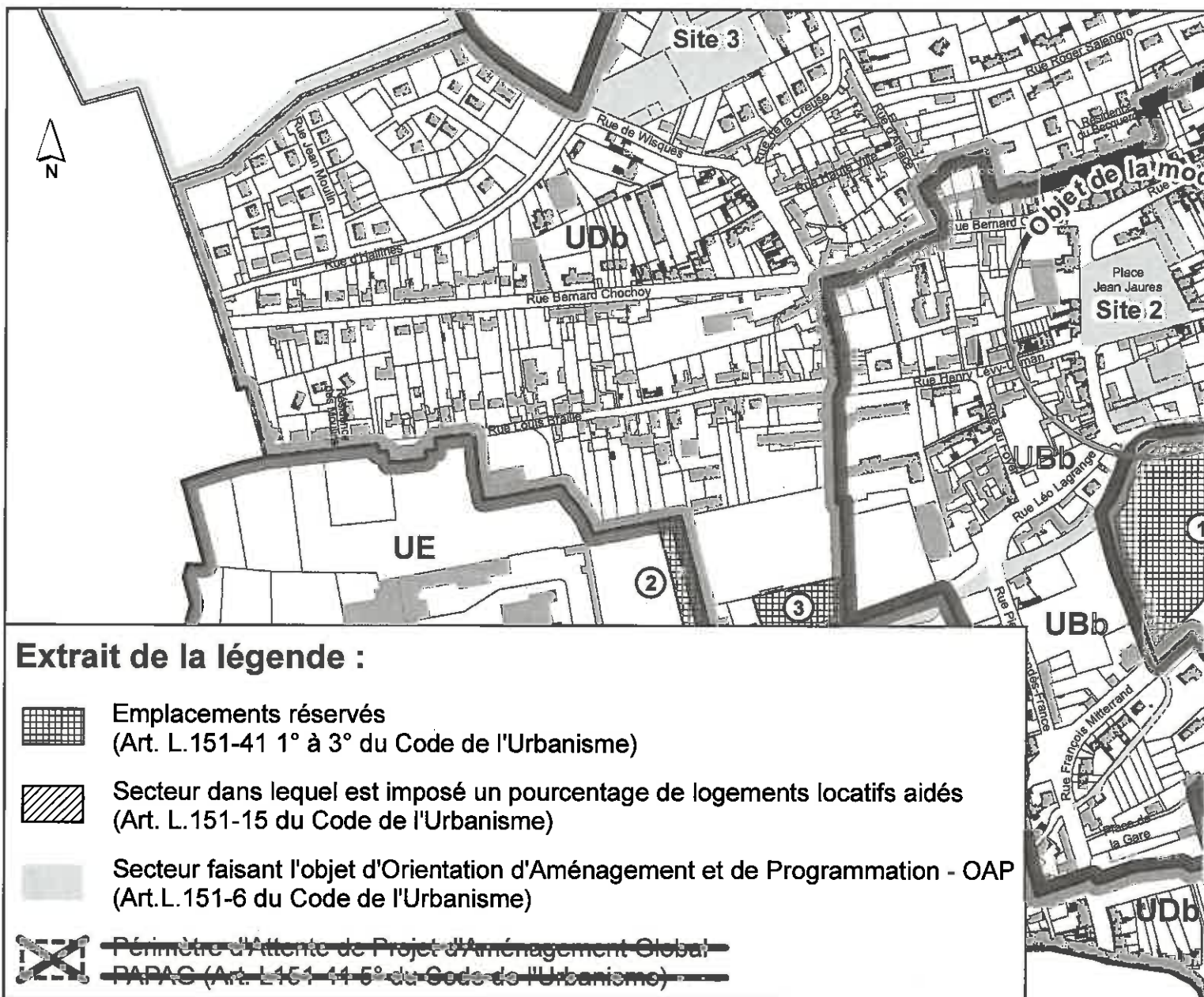
Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

Commune de WIZERNES

Projet de modification n°1 : extrait du plan A, après la modification



0 50 100 200 Mètres

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 06/07/22 et affichage le 06/07/22
62-200069037-20220630-39875-DE-1-1



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 13/06/22
Examiné en Bureau	Le 21 juin 2022
Matière de l'acte	2.1.2.1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JUIN 2022
DELIBERATION N°D161-22**

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE SAINT-OMER- MODIFICATION SIMPLIFIÉE - MODIFICATION DE ZONAGE - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.5216-5 ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-1 à 151-43, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21,
- le plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 24 juin 2019,
- la délibération du conseil communautaire le 30 septembre 2021 prescrivant l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse,
- la décision de l'autorité environnementale en date du 05 avril 2022 de dispenser d'évaluation environnementale stratégique le projet modification simplifiée,
- la mise à disposition du public qui s'est tenue du 12 mai au 13 juin 2022 en mairie de Saint-Omer et au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

La société Promogim a été retenue par la Région Hauts-de-France pour l'aménagement du site « quartier de la cavalerie » ex CM33 à Saint-Omer.

Ce secteur est repris en zone UAg1 et fait l'objet d'une orientation d'aménagement de programmation dans le cadre du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Le projet entre désormais dans sa phase opérationnelle. A ce titre, la société Promogim a sollicité la CAPSO par courrier en date du 26 juillet 2021, afin de modifier le plan de zonage du PLUi sur la commune de Saint-Omer pour les parcelles AS234, 316, 265,256,266 et 310 afin de les reprendre en zone UAg2.

Cette modification du plan de zonage permettra d'augmenter la densité des

constructions sur ce secteur en permettant la construction de bâtiments d'une hauteur maximale de 15 mètres, alors que dans le secteur UAg1 la hauteur maximale est fixée à 12 mètres.

Conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, ces modifications du PLUI sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Le conseil communautaire a donc engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse et défini les modalités de mise à disposition du projet de modification par délibération du 30 septembre 2021.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme :

- Un avis a été publié dans un journal diffusé dans le département, ainsi que sur le site internet de la CAPSO et affiché dans la mairie de Saint-Omer et au siège de la CAPSO ;
- Cet avis a été publié 8 jours avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public et a été affiché dans le même délai et pendant toute la durée de mise à disposition ;
- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations formulées a été mis à la disposition du public dans la mairie de Saint-Omer et au siège de la CAPSO pendant une durée de 33 jours, du 12 mai au 13 juin 2022 inclus.

Aucune observation n'a été recueillie sur les registres prévus à cet effet et joints aux dossiers.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans la mairie de Saint-Omer et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué et dès réception en Sous-Préfecture.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUI modifié sera tenu à la disposition du public dans la mairie de Saint-Omer, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse sur la commune de Saint-Omer.

LE PRESIDENT

A stylized signature in blue ink, likely belonging to Joël Duquenois, the President of the Longuenesse Pole.

Joël DUQUENOY

Rendue exécutoire le
10 AOUT 2022

Le Président

A stylized signature in black ink, likely belonging to Joël Duquenois, the President of the Longuenesse Pole.

Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 23 juin 2022, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur ALLOUCHERY René, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAZIN Etienne, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Madame LAMOOT Catherine, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOREL Damien, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Madame WAROT Sophie, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur BEN AMOR Rachid, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur BRAME Jean-Marie, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Vice-président, Monsieur CAPITAIN David, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MARQUANT Francis, Conseiller délégué, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Madame DUCHATEL Valérie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Vice-président, Monsieur EVRARD Pierre, Vice-président qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Madame FAYEULLE Hélène, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire, Monsieur LAGACHE Eric, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît, Conseiller délégué, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Madame LEMAIRE Isabelle, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller communautaire, Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire, Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué

Mme BOIDIN Véronique, Conseillère communautaire a été remplacé par M. HENNERON François, Conseiller communautaire, M. CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DASSONNEVILLE Gérard, Conseiller communautaire, M. DEBOVE Gilles, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme DUCROCQ Sabine, Conseillère communautaire, M. DUPONT Hervé, Vice-président a été remplacé par Mme LALOY Michèle, Conseillère communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire, M. TERNINCK Christian, Conseiller communautaire a été remplacé

par M. NARED Jean-François, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. AGEORGES Benoît, M. BOUHIN Jean-Michel, Mme BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Mme BROCHARD-MONTAGNER Claire, M. CHEVALIER Alain, M. DELFORGE Pascal, M. FOULON Eric, M. HOCHART Philippe, Mme JASKOWIAK Hélène, Mme LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Mme LEVRAY Chantal, M. LOUCHET Daniel, M. PRUVOST Bertrand, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 78

Nombre de votes « pour » : 78

Nombre de votes « contre » : 0

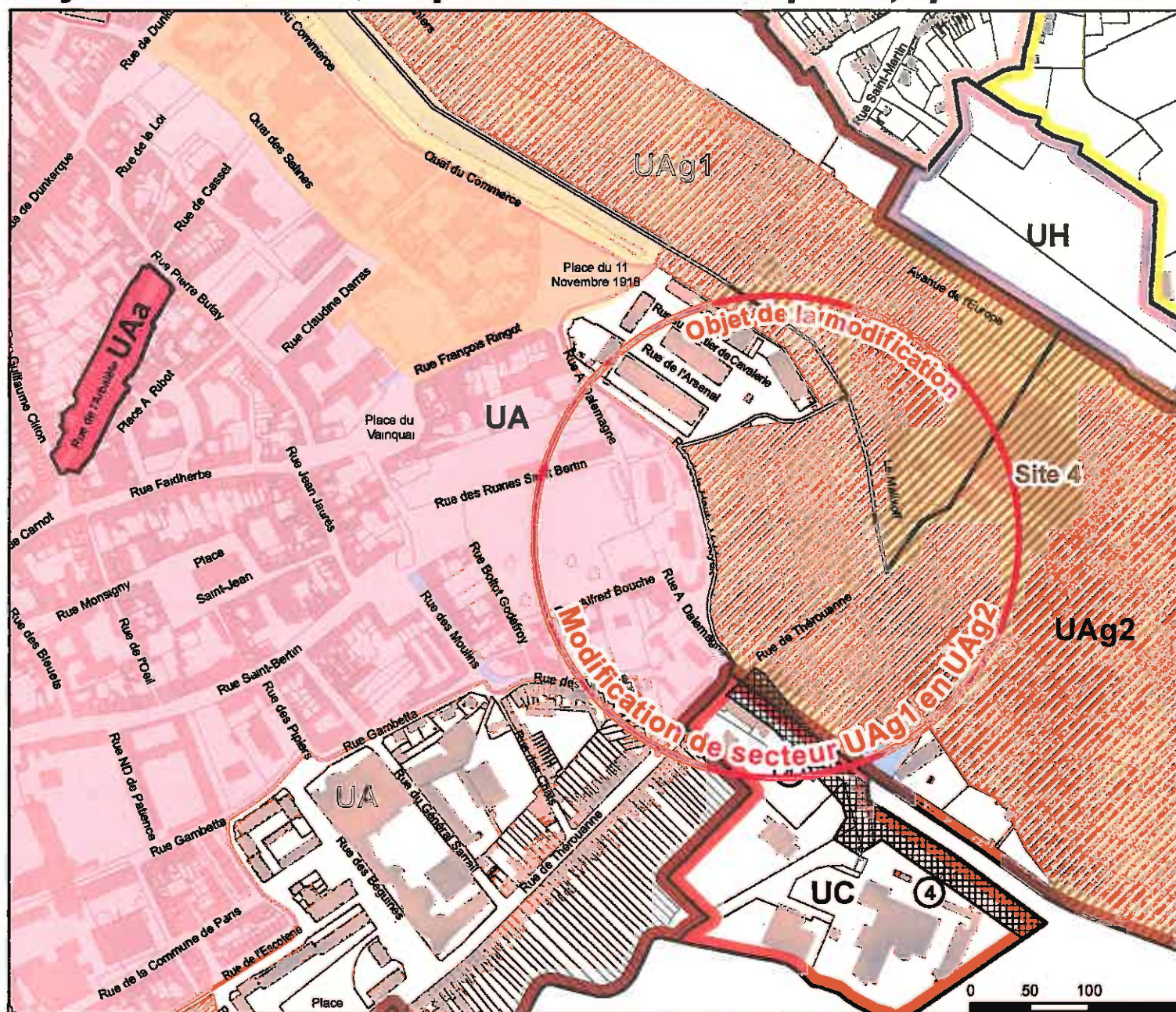
Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

Commune de SAINT-OMER

Projet de modification simplifiée n°5 : extrait du plan A, après la modifica



Réalisation : SIG CAPSO / Édition : 30 décembre 2021

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 06/07/22 et affichage le 06/07/22
62-200069037-20220630-39872-DE-1-1



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 13/06/22
Examiné en Bureau	Le 21 juin 2022
Matière de l'acte	2.1.2.1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JUIN 2022
DELIBERATION N°D160-22**

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE D'EPERLECQUES - RÉVISION ALLÉGÉE N°4 - PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- Le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-34,
- Le Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019,
- La délibération n°D220-21 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 30 juin 2021, prescrivant la révision allégée n°4 du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse et fixant les modalités de concertation ;
- La décision de dispenser d'évaluation environnementale stratégique le projet de révision allégée prise par l'Autorité Environnementale en date du 30 novembre 2021 ;
- La délibération n°D365-21 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 16 décembre 2021 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse ;
- La réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du 22 février 2022 ;
- L'arrêté n°2514-22 en date du 17 mars 2022 soumettant à enquête publique le projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse du 15 avril au 16 mai 2022 ;
- Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, dont l'avis est favorable.

Par délibération du D220-21 du 30 juin 2021, le conseil communautaire a prescrit la révision « allégée » du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du pôle territorial de Longuenesse.

Par courrier en date du 22 mars 2021, la CAPSO a été sollicitée par M. Schraen afin

de reprendre la parcelle AB48 située à Eperlecques en zone constructible.

Cette demande résulte de la volonté de rapatrier les sièges sociaux et d'implanter les bureaux de ses différentes sociétés de gestion et d'exploitation de sites commerciaux qui se trouvent actuellement en métropole lilloise.

La construction de ce nouveau bâtiment et le transfert des sièges sociaux permettraient la création de 2 nouveaux emplois sur site et une plus grande collaboration avec des entreprises locales d'expertise comptable, de gestion et de construction. En outre, il est envisagé la création d'une nouvelle agence de gestion de sites commerciaux en lien avec les différents projets d'investissement en cours sur la Région des Hauts-de-France, ce qui permettrait la création de 2 emplois supplémentaires à court terme sur site et d'un troisième emploi pour le suivi des chantiers de construction.

Pour permettre la réalisation de ces projets de développement économique du territoire, le zonage de la parcelle AB48 doit être revu afin de reprendre cette parcelle en zone urbaine à vocation économique (UE).

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

Par délibération du 16 décembre 2021, le conseil communautaire de la CAPSO a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée du PLUi du pôle territorial de Longuenesse.

Une réunion d'examen conjoint, organisée le 22 février 2022, a permis de présenter le projet de révision allégée aux personnes publiques associées à la procédure. Les services présents ont émis diverses remarques qui ont été prises en compte.

Une enquête publique s'est ensuite déroulée du 15 avril au 16 mai 2022.

Plusieurs remarques ont été émises dans le cadre de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable sur le projet aux motifs suivants :

- Le dossier ne comprend pas de projet, ni de plan du futur projet de M. Schraen ;
- Le conseil municipal n'a pas donné d'avis préalable au projet ;
- Les motivations de modification du plan de zonage du PLUi sont manquantes quant au futur projet de M. Schraen et aucune solution alternative n'a été envisagée selon le commissaire enquêteur ;
- La hauteur maximale autorisée en zone UE est de 15m, incompatible dans cette zone résidentielle.

Il est proposé de ne pas suivre l'avis du commissaire enquêteur car la révision allégée porte uniquement sur le reclassement d'une partie de la parcelle AB48 en zone UE. Le projet de M. Schraen fera l'objet d'un permis de construire ultérieur accompagné des pièces techniques détaillées qui sera examiné conformément au

règlement de la zone UE du PLUi.

La délibération d'approbation fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie d'Eperlecques et au siège de la CAPSO durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, la révision approuvée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver la révision allégée n°4 du PLUi du pôle territorial de Longuenesse.

Rendue exécutoire le
10 AOUT 2022

Le Président

Joël DUQUENOY

LE PRESIDENT



Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 23 juin 2022, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur ALLOUCHERY René, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAZIN Etienne, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Madame LAMOOT Catherine, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOREL Damien, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Madame WAROT Sophie, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur BEN AMOR Rachid, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur BRAME Jean-Marie, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Vice-président, Monsieur CAPITAIN David, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MARQUANT Francis, Conseiller délégué, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Madame DUCHATEL Valérie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Vice-président, Monsieur EVRARD Pierre, Vice-président qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Madame FAYEULLE Hélène, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire, Monsieur LAGACHE Eric, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît, Conseiller délégué, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Madame LEMAIRE Isabelle, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller communautaire, Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire, Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué

Mme BOIDIN Véronique, Conseillère communautaire a été remplacé par M. HENNERON François, Conseiller communautaire, M. CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DASSONNEVILLE Gérard, Conseiller communautaire, M. DEBOVE Gilles, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme DUCROCQ Sabine, Conseillère communautaire, M. DUPONT Hervé, Vice-président a été remplacé par Mme LALOY Michèle, Conseillère communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire, M. TERNINCK Christian, Conseiller communautaire a été remplacé

par M. NARED Jean-François, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. AGEORGES Benoît, M. BOUHIN Jean-Michel, Mme BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Mme BROCHARD-MONTAGNER Claire, M. CHEVALIER Alain, M. DELFORGE Pascal, M. FOULON Eric, M. HOCHART Philippe, Mme JASKOWIAK Hélène, Mme LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Mme LEVRAY Chantal, M. LOUCHET Daniel, M. PRUVOST Bertrand, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 78

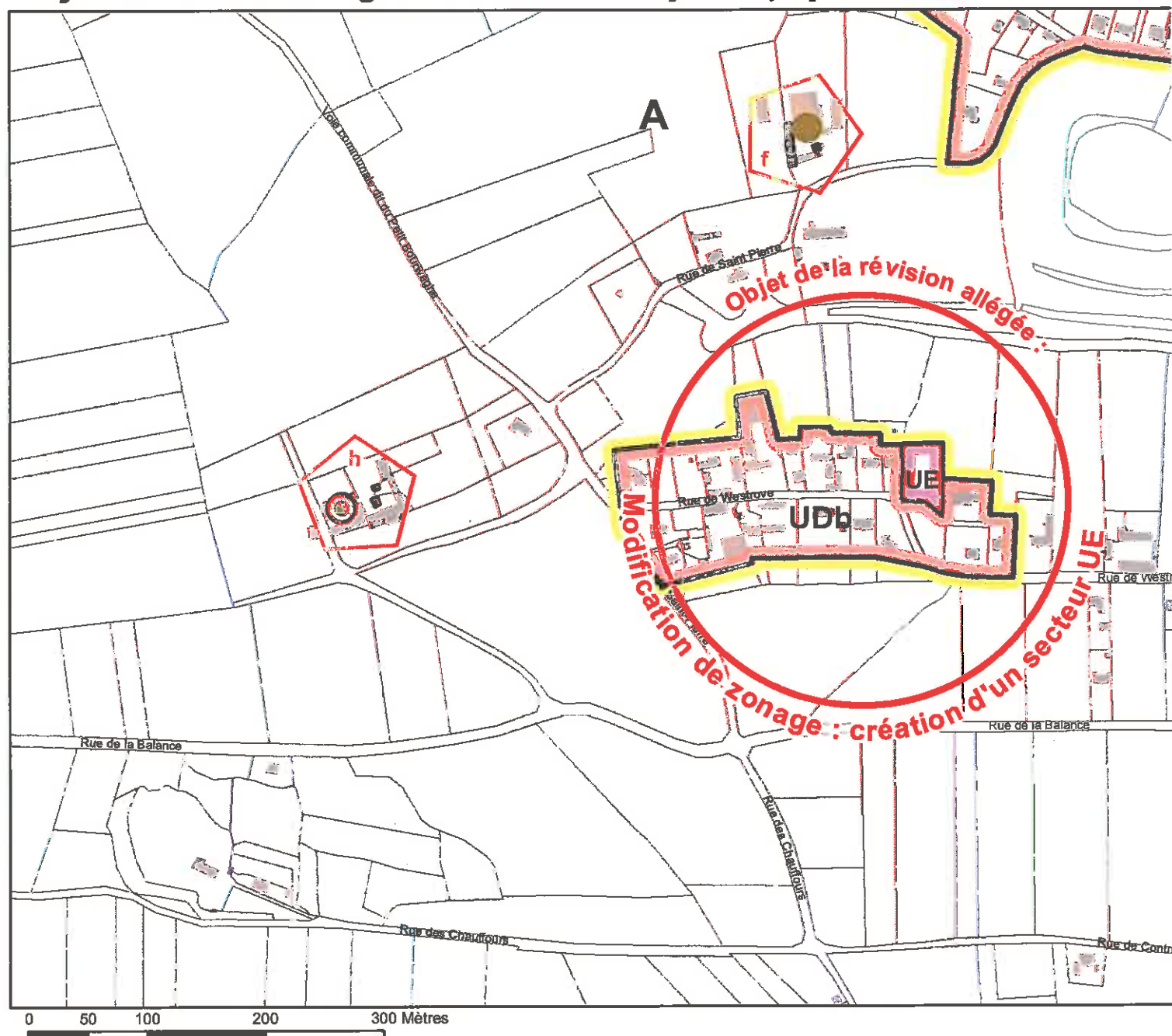
Nombre de votes « pour » : 78

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

Projet de révision allégée n°4 : extrait du plan A, après la révision



Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 03/10/22 et affichage le 03/10/22
62-200069037-20220929-41810-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 12/09/22
Examiné en Bureau	Le 22 septembre 2022
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
DELIBERATION N°D264-22

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNES DE LONGUENESSE ET SERQUES - PROCÉDURE DE MODIFICATION - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216.5 ;
- le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L153-41 du code de l'Urbanisme,
- le SCOT du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019 ;
- le PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 24 Juin 2019 ;
- la délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO n°D363-21 en date du 16 décembre 2021, prescrivant le projet de modification n°9 du PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de Longuenesse et Serques ;
- la décision de l'autorité environnementale en date du 18 mai 2022 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas ;
- l'arrêté du 23 Mai 2022 du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant l'enquête publique ;
- l'enquête publique qui s'est tenue du 20 juin au 20 juillet 2022 ;
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Par courrier en date du 2 Juin 2021, la CAPSO a été sollicitée par la commune de Longuenesse afin de déplacer l'emplacement réservé n°15 inscrit au PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse pour la création de trottoirs, d'une piste cyclable et un élargissement de voirie. Pour des raisons liées à la sécurité et à la facilité de réalisation des futurs aménagements (important dénivelé), la commune avait souhaité déplacer l'emplacement réservé de l'autre côté de la voie concernée.

Par courrier en date du 4 octobre 2021, la CAPSO a été sollicitée par la commune de Serques afin de modifier le phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation inscrite au PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse pour la zone 1AUb.

Le secteur repris en phase 1 au PLUi, situé sur la partie sud de la zone 1AUb, ne sera pas aménagé à court terme du fait de problématiques foncières.

La commune souhaitait donc reprendre également en zone 1AUb, la partie nord de la zone, sur la parcelle AC460.

En outre, la commune a souhaité adapter le périmètre de la zone 1AUb en retirant une partie de la parcelle ZB248 (propriétaires non-vendeurs).

Conformément à l'article L.153-36 et 41 du Code de l'Urbanisme, ces modifications sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification du document d'urbanisme.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a prescrit une procédure de modification du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure n'était pas soumise à évaluation environnementale.

Le dossier comportant le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées par lettre recommandée le 8 mars 2022. La DDTM a émis des observations concernant le phasage des OAP sur la commune de Serques. Le dossier est modifié afin de tenir compte de ces remarques.

Par arrêté en date du 23 mai 2022, le Président de la CAPSO, a prescrit une enquête publique sur le projet de modification du PLUi.

Cette enquête publique s'est déroulée du 20 juin au 20 juillet 2022 inclus.

Plusieurs remarques ont été émises pour la modification sur Serques et une remarque concernant la modification sur Longuenesse dans le cadre de l'enquête publique. Dans son rapport et ses conclusions, le commissaire enquêteur émet un avis favorable avec une recommandation pour la commune de Serques et une réserve pour la commune de Longuenesse.

Sur la commune de Serques, le dossier est donc modifié afin de prendre en compte l'avis de la DDTM et les remarques liées à la liaison douce prévue au niveau de la zone 1AUb.

Concernant Longuenesse, suivant l'avis du commissaire-enquêteur, la commune a fait part de son souhait de ne finalement pas modifier l'emplacement réservé n°15. Le tracé inscrit actuellement au PLUi est maintenu.

Le dossier de modification du PLUi est désormais prêt à être approuvé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification n°9 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la

délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans les mairies de Longuenesse et Serques et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal diffusé dans le Département.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLU modifié sera tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, dans les mairies de Longuenesse et Serques, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

LE PRESIDENT



Joël DUQUENOY

Rendue exécutoire le

20 DEC. 2022

Le Président



Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 22 septembre 2022, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BERTHELEMY Caroline, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAPITAIN David, Monsieur CAZIN Etienne, Monsieur CHEVALIER Alain, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DEBOVE Gilles, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FOULON Eric, Monsieur HOCHART Philippe, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAMOOT Catherine, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire, Madame CANARD Céline-Marie, Vice-présidente qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Madame COURBOT Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît, Conseiller délégué, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Monsieur EVRARD Pierre, Vice-président qui a donné pouvoir à Madame VERRELLE Patricia, Conseillère communautaire, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Vice-président qui a donné pouvoir à Madame MERCHIER Brigitte, Vice-présidente, Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur FOULON Eric, Conseiller communautaire, Monsieur PETIT Bertrand, Vice-président qui a donné pouvoir à Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Conseiller communautaire, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire, Monsieur TERNINCK Christian, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur CORNETTE Christophe, Conseiller communautaire, Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Madame WAROT Sophie, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Laurent, Vice-président

M. BERTELOOT Hervé, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme CREVECOEUR Audrey, Conseillère communautaire, M. FINDINIER Jean-Marc, Conseiller communautaire a été remplacé par M. FUSILLIER Frédéric, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. CAINNE Louis, M. DELFORGE Pascal, Mme JASKOWIAK Hélène, M. LAMIRAND Jean-Pierre, M. LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, M. MARTINOT Michel, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, M. TILLIER Patrick, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 84

Nombre de votes « pour » : 84

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

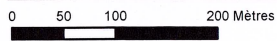
Nombre de votes non prononcés : 0



Commune de SERQUES



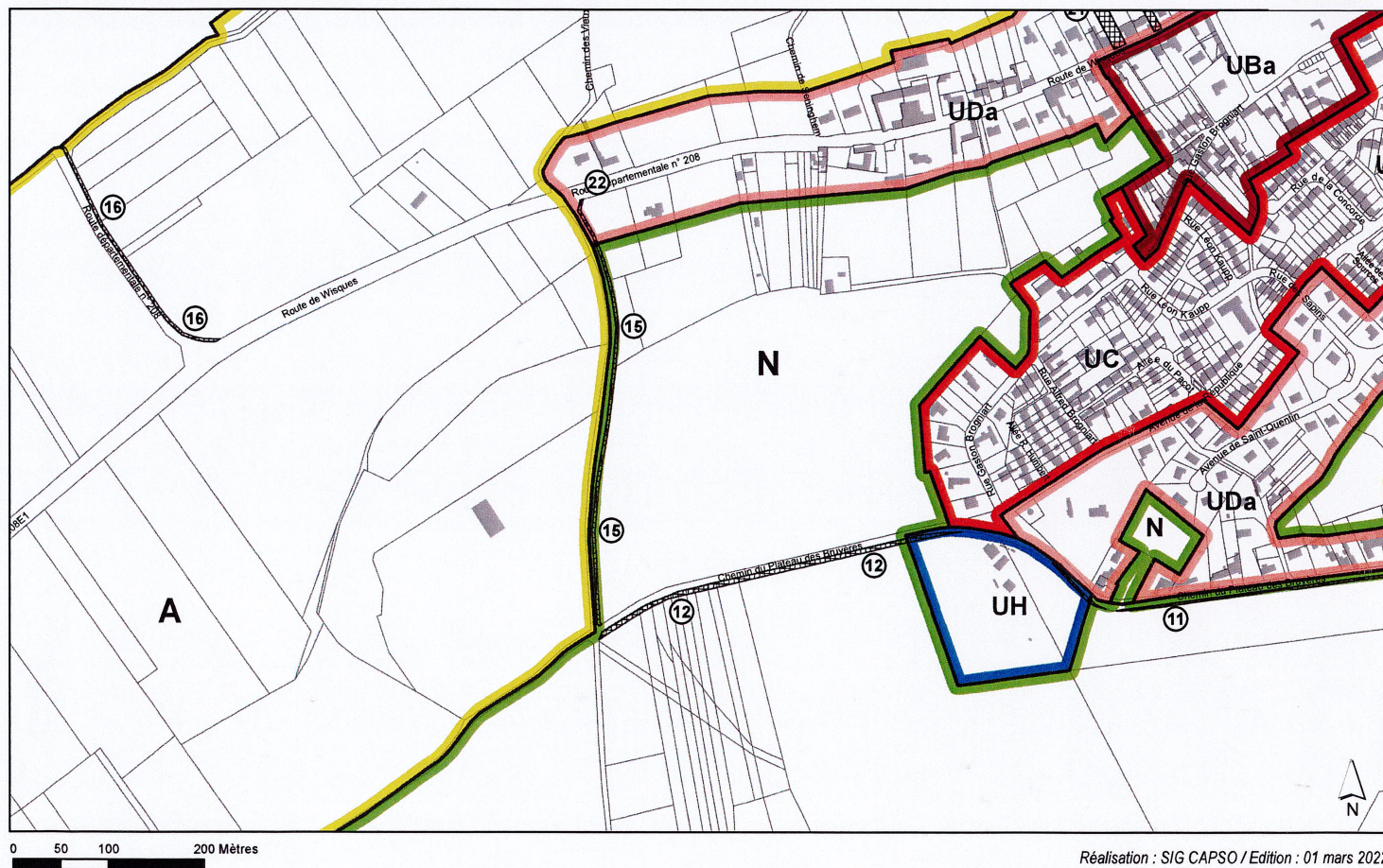
CAPSO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER



Réalisation : SIG CAPSO / Edition : 01 mars 2022

PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE
Commune de LONGUENESSE

Projet de modification n°9 : extrait du plan A, avant la révision



Réalisation : SIG CAPSO / Edition : 01 mars 2022

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 15/03/21 et affichage le 15/03/21
62-200069037-20210309-27264-DE-1-1



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 11/02/21
Examiné en Bureau	Le 23 février 2021
Matière de l'acte	2.1.2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 MARS 2021
DELIBERATION N°D025-21**

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - MODIFICATION SIMPLIFIÉE - EMBLEMES RÉSERVÉS - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.5216-5 ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-1 à L.151-43, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ;
- le plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 24 juin 2019 ;
- la délibération du conseil communautaire le 22 septembre 2020 prescrivant l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse ;

CONSIDERANT

Par courrier en date du 5 février 2020, la commune d'Eperlecques a sollicité la CAPSO en vue de modifier l'emplacement réservé n°2 inscrit au plan de zonage du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse pour un élargissement de voirie. Cet emplacement réservé présente aujourd'hui 10 mètres de largeur, la commune souhaite le réduire à 5 mètres. Cette réduction permettra la réalisation de deux nouvelles constructions.

Aussi, par courrier en date du 5 mars 2020, la commune de Salperwick a sollicité la CAPSO en vue de modifier le tracé de l'emplacement réservé n°7 inscrit au plan de zonage du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse pour la réalisation d'un chemin piétonnier. La commune souhaite le déplacer de quelques mètres afin d'assurer la sécurité des riverains.

De plus, par courrier en date du 16 mai 2020, la commune de Zouafques a demandé la levée de l'emplacement réservé n°2 inscrit au plan de zonage du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse pour un espace technique communal. Cet emplacement réservé ne présente plus aujourd'hui d'intérêt pour la commune.

Conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, ces modifications du PLUI sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Le conseil communautaire a donc engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse et défini les modalités de mise à disposition du projet de modification par délibération du 22 septembre 2020.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme :

- Un avis a été publié dans un journal diffusé dans le département, ainsi que sur le site internet de la CAPSO et affiché dans les mairies d'Eperlecques, Salperwick et Zouafques et au siège de la CAPSO.
- Cet avis a été publié 8-jours avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public et a été affiché dans le même délai et pendant toute la durée de mise à disposition ;
- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations formulées a été mis à la disposition du public dans les mairies d'Eperlecques, Salperwick et Zouafques et au siège de la CAPSO pendant une durée de 32 jours, du 5 janvier au 5 février 2021 inclus.

Aucune observation n'a été recueillie sur les registres prévus à cet effet et joints aux dossiers.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans les mairies d'Eperlecques, Salperwick et Zouafques et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué et dès réception en Sous-Préfecture.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUI modifié sera tenu à la disposition du public dans les mairies

d'Eperlecques, Salperwick et Zouafques, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Rendue exécutoire le

29 MARS 2021

Le Président


Joël DUQUENOIS

LE PRESIDENT


Joël DUQUENOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt et un, le 09 mars à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Scénéo - 2/4 avenue Léon Blum à Longuenesse, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 2 mars 2021, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Madame WOZNY Florence, Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Madame COURBOT Christine, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Madame LAMOOT Catherine, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur ROUSSEL Benoît, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VERRELLE Patricia, Madame WAROT Sophie, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Monsieur DENIS Philippe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MARTINOT Michel, Conseiller communautaire, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Madame BROCHARD-MONTAGNER Claire, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire, Madame JASKOWIAK Hélène, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire, Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée, Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame WOZNY Florence, Conseillère communautaire, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée

M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire a été remplacé par M. BENDRE Michel, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire, M. VASSEUR Jean-Paul, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme BREBION Laëtitia, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. CHEVALIER Alain, M. DELFORGE Pascal, M. MASSEZ Alain, Mme POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, M. CAPITAINE David, M. DEBOVE Gilles, M. HAZARD Jean-Luc, M. HOCHART Philippe, M. LAMIRAND Jean-Pierre.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 83

Nombre de votes « pour » : 83

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 15/03/21 et affichage le 15/03/21
62-200069037-20210309-27258-DE-1-1



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 11/02/21
Examiné en Bureau	Le 23 février 2021
Matière de l'acte	2.1.2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 MARS 2021
DELIBERATION N°D026-21**

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM - RÉVISION ALLÉGÉE - ZONE D'ACTIVITÉS

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- Le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-34,
- Le Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019,
- La délibération n°D391-19 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 17 décembre 2019, prescrivant la révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse et fixant les modalités de concertation ;
- La décision de dispenser d'évaluation environnementale stratégique le projet de révision allégée prise par l'Autorité Environnementale en date du 8 septembre 2020 ;
- La délibération n°D195-20 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 22 septembre 2020 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse ;
- La réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du 17 novembre 2020 ;
- L'arrêté n°3720-20 en date du 1^{er} décembre 2020 soumettant à enquête publique le projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse du 4 janvier au 4 février 2021 ;
- Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, dont l'avis est favorable

CONSIDERANT

Par délibération du 17 décembre 2019, le conseil communautaire de la CAPSO a prescrit la révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse.

Cette procédure de révision allégée a été engagée en vue de réaliser une étude « Loi Barnier » sur deux parcelles classées en zone 1AUe au PLUi sur la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem, dans le but de lever l'interdiction de construire dans la bande des 100 mètres de part et d'autre de la RD942.

En effet, dans le cadre du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse, une zone d'urbanisation future à vocation d'activités est inscrite sur la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem, commune déléguée de Tatinghem, le long de la RD942, sur les parcelles 807ZK40 et 807ZK120. Ces parcelles sont concernées par les dispositions de l'article L.111-16 du Code de l'urbanisme.

En l'espèce, la bande d'inconstructibilité de 100 mètres de part et d'autre de l'axe de la RD942 impacte fortement les parcelles en question. Or, il s'avère qu'une entreprise de transports est aujourd'hui intéressée pour s'y implanter.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas du projet de révision allégée, a décidé le 8 septembre 2020 qu'il n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Par délibération du 22 septembre 2020, le conseil communautaire de la CAPSO a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Une réunion d'examen conjoint, organisée le 17 novembre 2020, a permis de présenter le projet de révision allégée aux personnes publiques associées à la procédure. Les services présents ont émis diverses remarques qui ont été prises en compte.

Une enquête publique s'est ensuite déroulée du 4 janvier au 4 février 2021. A ce jour, aucune remarque n'a été recueillie par le commissaire enquêteur, qui a donc rendu un avis favorable sans réserve sur le projet.

La délibération d'approbation fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem et au siège de la CAPSO durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des

mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, la révision approuvée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver la révision allégée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse

Rendue exécutoire le

26 MARS 2021

Le Président



Joël DUQUENOY

LE PRESIDENT



Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt et un, le 09 mars à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Scénéo - 2/4 avenue Léon Blum à Longuenesse, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 2 mars 2021, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Madame WOZNY Florence, Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Madame COURBOT Christine, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Madame LAMOOT Catherine, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur ROUSSEL Benoît, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VERRELLE Patricia, Madame WAROT Sophie, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Monsieur DENIS Philippe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MARTINOT Michel, Conseiller communautaire, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Madame BROCHARD-MONTAGNER Claire, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire, Madame JASKOWIAK Hélène, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire, Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée, Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame WOZNY Florence, Conseillère communautaire, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée
M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoît, Conseiller communautaire, M. DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire a été remplacé par M. BENDRE Michel, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire, M. VASSEUR Jean-Paul, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme BREBION Laëtitia, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. CHEVALIER Alain, M. DELFORGE Pascal, M. MASSEZ Alain, Mme POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, M. CAPITAINE David, M. DEBOVE Gilles, M. HAZARD Jean-Luc, M. HOCHART Philippe, M. LAMIRAND Jean-Pierre.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 83

Nombre de votes « pour » : 83

Nombre de votes « contre » : 0

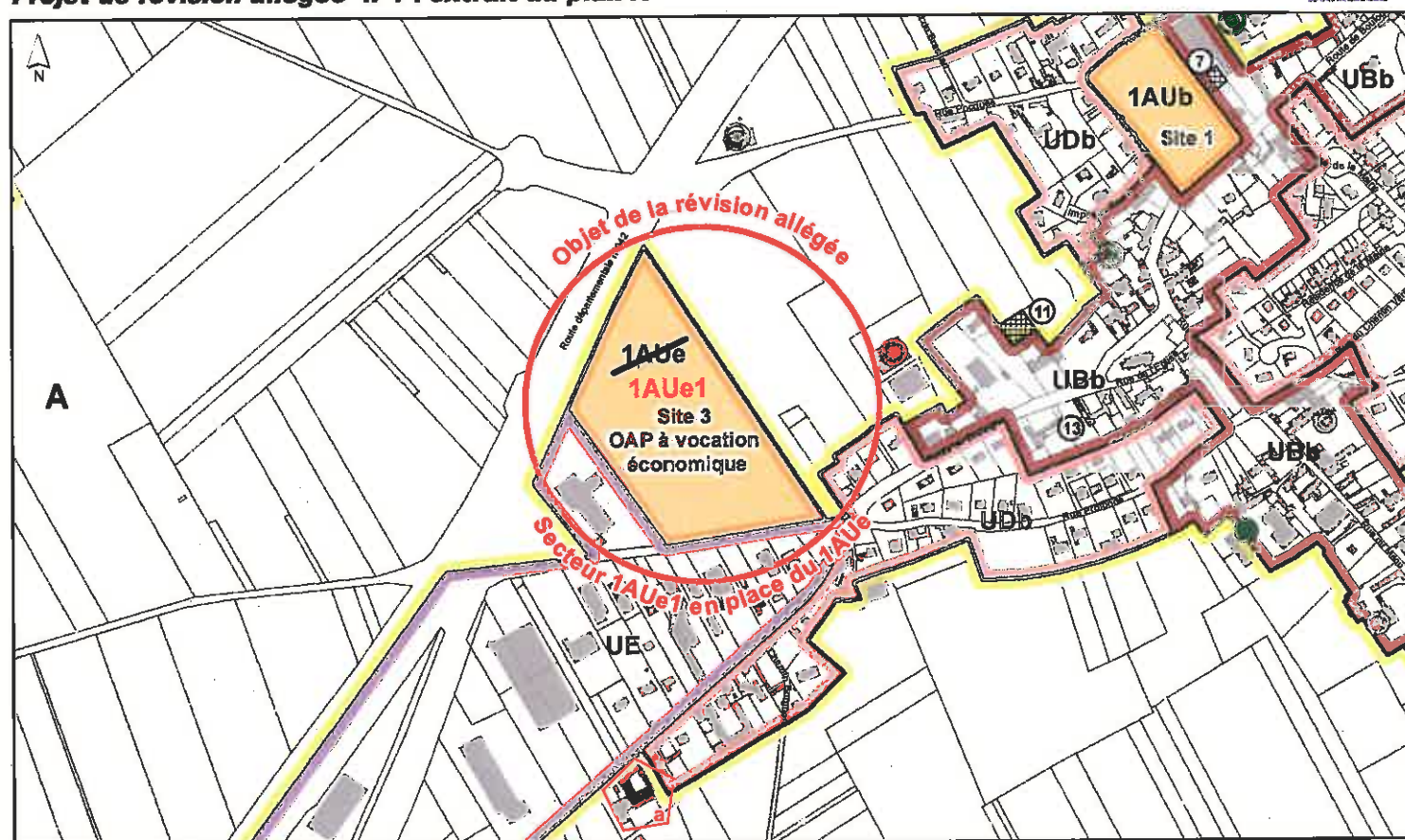
Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE
Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM



Projet de révision allégée n°1 : extrait du plan A



0 50 100 200 Mètres

Réalisation : SIG CAPSO / Edition : 29 juin 2020



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 22/03/21
Examiné en Bureau	Le 30 mars 2021
Matière de l'acte	2.1.2.1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021
DELIBERATION N°D090-21**

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE TOURNEHEM-SUR-LA-HEM - MODIFICATION SIMPLIFIÉE - APPROBATION - EMPLACEMENT RÉSERVÉ

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.5216-5 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses article L.151-1 à 151-43, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ;
- Vu le plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 24 juin 2019,
- Vu la délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2020 prescrivant l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLUI du Pôle territorial de Longuenesse.

Par courrier en date du 13 octobre 2020, la commune de Tournhem-sur-la-Hem a sollicité la CAPSO en vu de supprimer l'emplacement réservé n°4 inscrit au plan de zonage du PLUI du Pôle territorial de Longuenesse pour la réalisation de stationnements. Cet emplacement réservé est situé au centre du bourg, la commune souhaite désormais que les terrains concernés puissent accueillir des activités commerciales et/ou artisanales en centre-village.

Conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, ces modifications du PLUI sont possibles via la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Le conseil communautaire a donc engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse et défini les modalités de mise à disposition du projet de modification par délibération du 17 décembre 2020.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme :

- Un avis a été publié dans un journal diffusé dans le département, ainsi que sur le site internet de la CAPSO et affiché dans la mairie de Tournehem-sur-la-Hem et au siège de la CAPSO ;
- Cet avis a été publié 8 jours avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public et a été affiché dans le même délai et pendant toute la durée de mise à disposition ;
- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations formulées a été mis à la disposition du public dans la mairie de Tournehem-sur-la-Hem et au siège de la CAPSO pendant une durée de 31 jours, du 1er mars au 1er avril 2021 inclus.

Aucune observation n'a été recueillie sur les registres prévus à cet effet et joints aux dossiers.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans la mairie de Tournehem-sur-la-Hem et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué et dès réception en Sous-Préfecture.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public dans la mairie de Tournehem-sur-la-Hem, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Rendu exécutoire le

06 MAI 2021

Le Président


Joël DUQUENOIS

LE PRESIDENT


Joël DUQUENOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Scénéo -2/4 avenue Léon Blum à Longuenesse, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 7 avril 2021, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur CAINNE Louis, Madame CATTY Christine, Monsieur CHEVALIER Alain, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DELFORGE Pascal, Monsieur DENIS Philippe, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Madame VOLLE Muriel, Madame WOZNY Florence, Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Madame BROCHARD-MONTAGNER Claire, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAPITAINE David, Madame COURBOT Christine, Monsieur DEBOVE Gilles, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur FOULON Eric, Monsieur HOCHART Philippe, Madame LAMOOT Catherine, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Monsieur LOUCHET Daniel, Madame NIVERT Florence, Monsieur ROUSSEL Benoît, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame WAROT Sophie, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur DUPONT Jean-Claude, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUMETZ Jacqueline, Conseillère déléguée, Monsieur WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DEBLOCK Alain, Conseiller communautaire, Madame CANARD Céline-Marie, Vice-présidente qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur TILLIER Patrick, Conseiller délégué, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît, Conseiller délégué, Madame FAYEULLE Hélène, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire, Monsieur BOULET Michel, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur OBOEUF Gérard, Conseiller communautaire, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée

M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoît, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire, M. TELLIER Alain, Conseiller délégué a été remplacé par M. CALLEWAERT Gilles, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. BOUHIN Jean-Michel, M. BRAME Jean-Marie, M. DANVIN Pascal, Mme POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme JASKOWIAK Hélène, Mme LEVRAY Chantal.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 86

Nombre de votes « pour » : 86

Nombre de votes « contre » : 0

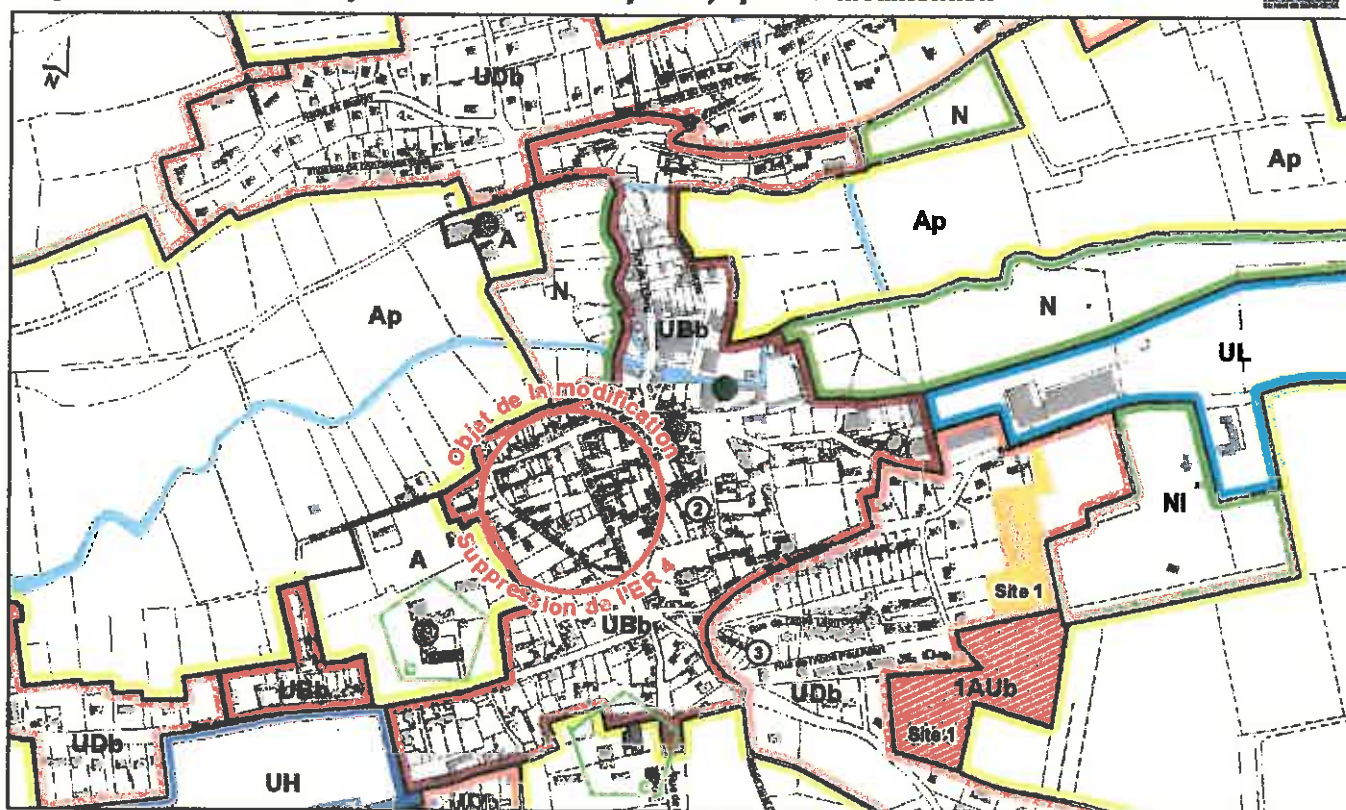
Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE
Commune de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM



Projet de modification simplifiée n°3 : extrait du plan A, après la modification



Réalisation : SIG CAPSO / Edition : 24 novembre 2020



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 13/09/21
Examiné en Bureau	Le 21 septembre 2021
Matière de l'acte	2.1.2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021
DELIBERATION N°D274-21**

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE CAMPAGNE-LEZ-WARDRECQUES-MODIFICATION SIMPLIFIÉE - SUPPRESSION D'EMPLACEMENTS RÉSERVÉS - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.5216-5 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses article L.151-1 à 151-43, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ;
- Vu le plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 24 juin 2019,
- Vu l'arrêté du Président de la CAPSO en date du 28 mai 2021 prescrivant la procédure de modification simplifiée du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune de Campagne-lez-Wardrecques et la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2021 relative aux modalités de mise à disposition du public.
- Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 27 Juillet 2021 de dispenser d'évaluation environnementale stratégique le projet modification simplifiée,
- Vu la mise à disposition du public qui s'est tenue du 16 Aout au 16 Septembre 2021 en mairie de Campagne -lez-Wardrecques et au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Par arrêté en date du 28 Mai 2021, une procédure de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse a été engagée sur la commune de Campagne-lez-Wardrecques pour supprimer les emplacements réservés 5, 6 et 7 afin de permettre la réalisation de l'opération d'aménagement prévue en centre bourg. Cet arrêté a été complété par une délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO

en date du 30 Juin 2021 afin de préciser les modalités de mise à disposition du public de cette procédure.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme :

- Un avis a été publié dans un journal diffusé dans le département, ainsi que sur le site internet de la CAPSO et affiché dans la mairie de Campagne-lez-Wardrecques et au siège de la CAPSO ;
- Cet avis a été publié 8 jours avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public et a été affiché dans le même délai et pendant toute la durée de mise à disposition ;
- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations formulées a été mis à la disposition du public dans la mairie de Campagne-lez-Wardrecques et au siège de la CAPSO pendant une durée de 31 jours, du 16 Août au 16 Septembre 2021 inclus.

Aucune observation n'a été recueillie sur les registres prévus à cet effet et joints aux dossiers.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans la mairie de Campagne-lez-Wardrecques et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué et dès réception en Sous-Préfecture.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public dans la mairie de Campagne -lez-Wardrecques, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse sur la commune de Campagne-lez-Wardrecques.

Rendue exécutoire le

12 OCT. 2021

Le Président

Joël DUQUENOY

Joel DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOT, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 23 septembre 2021, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOT Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur ALLOUCHERY René, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BODIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur CHEVALIER Alain, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur FOULON Eric, Monsieur LAGACHE Eric, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Madame LAMOOT Catherine, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Madame NIVERT Florence, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Madame BAUDEQUIN Odile, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire, Madame BROCHARD-MONTAGNER Claire, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Conseillère communautaire, Madame CATTY Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOT Joël, Président, Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur CHEVALIER Alain, Conseiller communautaire, Monsieur TELLIER Alain, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur DANVIN Pascal, Conseiller délégué, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame WAROT Sophie, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à Monsieur PETIT Bertrand, Vice-président

M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire, M. MEQUIGNON Alain, Vice-président a été remplacé par Mme DIEUDONNE Cathy, Conseillère communautaire, M. THOMAS Marc, Vice-président a été remplacé par Mme DELAIRE Marie-Noëlle, Conseillère communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. BERTELOOT Hervé, M. DEBOVE Gilles, M. DELFORGE Pascal, M. DENIS Philippe, M. HOCHART Philippe, Mme JASKOWIAK Hélène, Mme LAPACZ Céline, Mme LEMAIRE Isabelle, M. MOUND Stephen, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94
Nombre de présents ou représentés : 82
Nombre de votes « pour » : 82
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes non prononcés : 0



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 22/11/21
Examiné en Bureau	Le 26 novembre 2021
Matière de l'acte	2.1.2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021
DELIBERATION N°D366-21**

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE LONGUENESSE - RÉVISION ALLÉGÉE - RÉALISATION D'UNE AIRE MULTISPORTS POUR L'ULCO

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- Le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-34,
- Le Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019,
- La délibération n°D434-20 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 17 décembre 2020, prescrivant la révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse et fixant les modalités de concertation ;
- La décision de dispenser d'évaluation environnementale stratégique le projet de révision allégée prise par l'Autorité Environnementale en date du 16 mars 2021 ;
- La délibération n°D185-21 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 30 juin 2021 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse ;
- La réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du 7 septembre 2021 ;
- L'arrêté n°2618-21 en date du 7 septembre 2021 soumettant à enquête publique le projet de révision allégée du Plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse du 1er octobre au 2 novembre 2021 ;
- Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, dont l'avis est favorable.

Par délibération du D434-20 du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a prescrit la révision « allégée » du Plan local d'urbanisme intercommunal du pôle territorial de Longuenesse.

Par un courrier en date du 17 octobre 2019, la CAPSO a été sollicitée par l'Université du Littoral Côte d'Opale pour la création d'une aire multisports sur la parcelle AS348, actuellement propriété de la CAPSO, située sur la commune de Longuenesse, à l'arrière du Campus de la Malassise.

Cette demande intervient dans le cadre du projet de renforcement du Pôle Universitaire de Saint-Omer et plus particulièrement de sa filière STAPS. Le programme envisagé porte principalement sur la création d'un stade synthétique et d'un vestiaire.

La parcelle AS348 est actuellement classée en zone agricole au PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse, ce qui ne permet pas la réalisation du projet. La révision vise donc à reprendre la parcelle AS348 en zone UH, zone urbaine à usage d'équipements.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas du projet de révision allégée, a décidé le 16 mars 2021 qu'il n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Par délibération du 30 juin 2021, le conseil communautaire de la CAPSO a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Une réunion d'examen conjoint, organisée le 7 septembre 2021, a permis de présenter le projet de révision allégée aux personnes publiques associées à la procédure. Les services présents ont émis diverses remarques qui ont été prises en compte.

Une enquête publique s'est ensuite déroulée du 1er octobre au 2 novembre 2021. 9 remarques ont été émises dans le cadre de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve sur le projet.

La délibération d'approbation fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie de Longuenesse et au siège de la CAPSO durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Conformément aux dispositions des articles L.153-22 du Code de l'urbanisme, la révision approuvée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

Le Président

- approuver la révision allégée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.



Joël DUQUENOY

Rendue exécutoire le

13 JAN. 2022

Le Président



Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 18H30, le Conseil de la Communauté s'est réuni à SCENEO - 2/4, avenue Léon Blum à Longuenesse, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 10 décembre 2021, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAPITAIN David, Madame CATTY Christine, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DENIS Philippe, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur ROLIN Joël, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Madame WAROT Sophie, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Madame BAUDEQUIN Odile, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Vice-président, Monsieur BOULET Michel, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WOJTKOWIAK David, Conseiller communautaire, Madame BROCHARD-MONTAGNER Claire, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président, Monsieur FOULON Eric, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée, Madame JASKOWIAK Hélène, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DOYER Francis, Conseiller communautaire, Monsieur LAGACHE Eric, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur WIGNERON Auxence, Conseiller communautaire, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît, Conseiller délégué, Madame LAMOOT Catherine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame FAYEULLE Hélène, Conseillère communautaire, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur LEBRUN-VANDEWALLE Dominique, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée, Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire, Monsieur PRUVOST Bertrand, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué

M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoît, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M.

HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. CHEVALIER Alain, M. DEBOVE Gilles, M. DELFORGE Pascal, M. HOCHART Philippe, Mme LEVRAY Chantal, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 87

Nombre de votes « pour » : 87

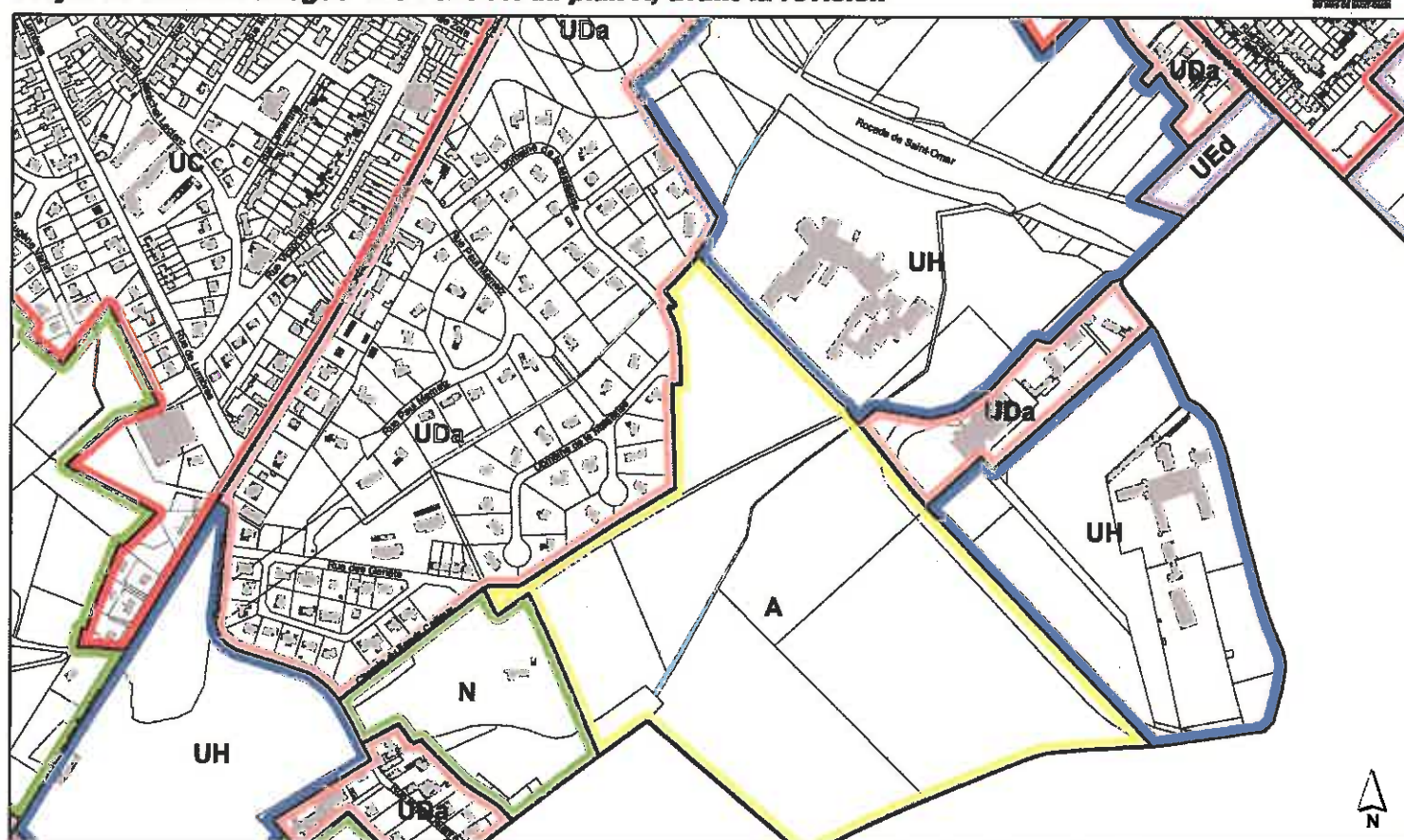
Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0

PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE
Commune de LONGUENESSE

Projet de révision allégée n°3 : extrait du plan A, avant la révision

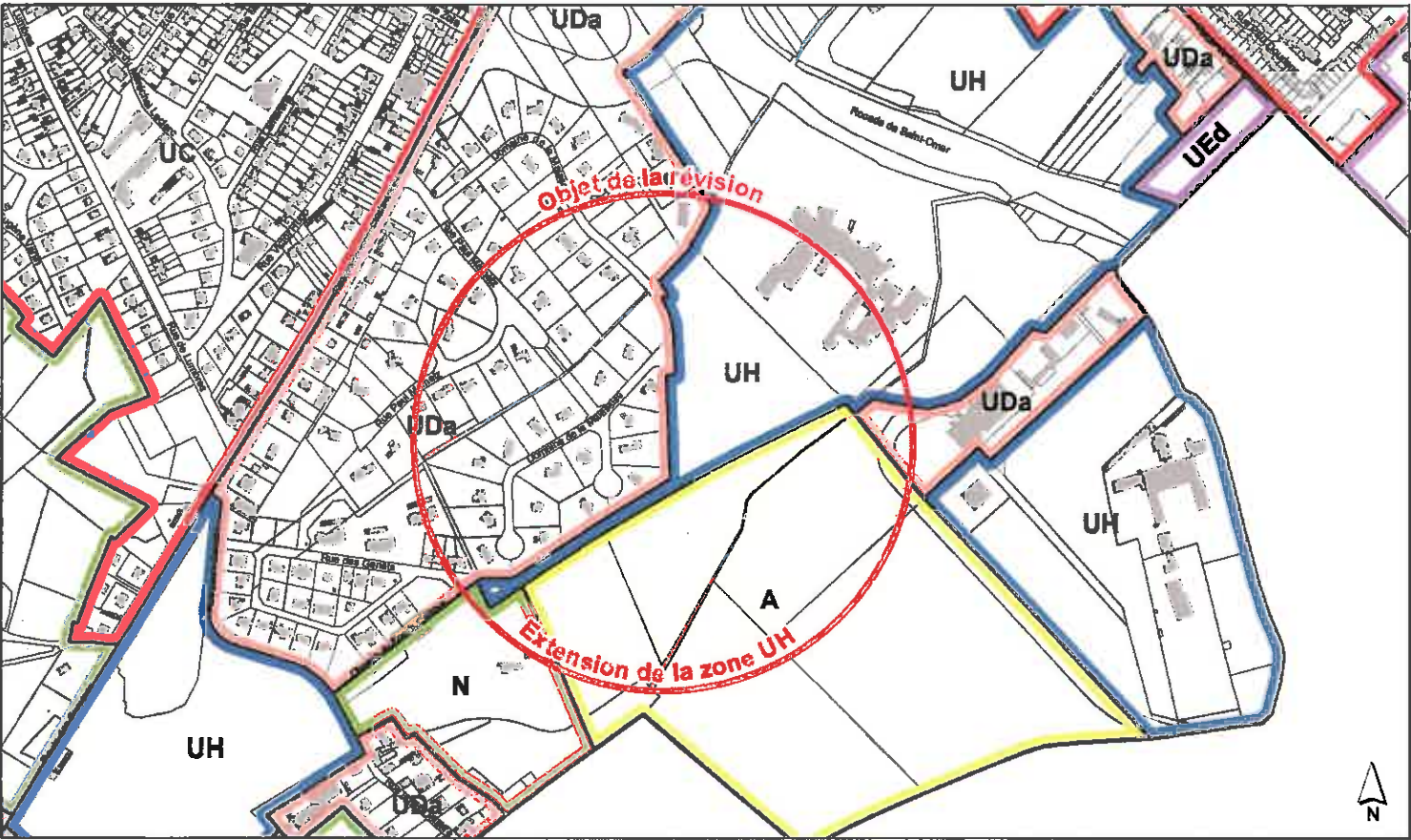


0 50 100 200 Mètres

Réalisation : SIG CAPSO / Edition : 24 novembre 2020

PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE
Commune de LONGUENESSE

Projet de révision allégée n°3 : extrait du plan A, après la révision



0 50 100 200 Mètres

Réalisation : SIG CAPSO / Edition : 24 novembre 2020



Service	Service urbanisme
Examiné en Bureau	Le 1 décembre 2020
Matière de l'acte	2.1.2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020
DELIBERATION N°D381-20

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU PÔLE TERRITORIAL
DE LONGUENESSE - PROCÉDURE DE MODIFICATION - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L153-41 du code de l'Urbanisme,
- Vu le PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 24 Juin 2019,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAPSO en date du 17 décembre 2019 prescrivant le projet de modification du PLUi,
- Vu l'arrêté du 14 septembre 2020 du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant l'enquête publique,
- Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 12 octobre au 12 Novembre 2020,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire a prescrit une procédure de modification du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Cette modification concerne plusieurs documents du PLUI :

- Le règlement graphique :
 - Suppression de l'emplacement réservé n°22, prévu pour la création d'un giratoire au niveau de la route de Wisques sur la commune de Longuenesse ;
 - Modification du plan de zonage du PLUi sur la ville d'Arques afin de reprendre le site de la base nautique en zone urbaine à vocation de loisirs.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation :
 - OAP du Site 4 à Longuenesse :

La modification concerne la programmation prévue dans l'OAP du site 4 situé au niveau de la rue des Chartreux, afin de permettre la réalisation d'une opération mixte. ;
 - OAP du Site 5 à Longuenesse :

La modification concerne la programmation prévue dans l'OAP du site 5 accessible depuis la rue du Président Allende, et prévu initialement pour du béguinage afin de permettre la réalisation d'une opération mixte ;
 - OAP de la zone d'activités de Zouafques :

Dans le cadre du développement économique de son territoire, la CAPSO a prévu d'aménager le parc d'activités de la Porte de la Hem, sur le territoire de la commune de Zouafques, par délibération en date du 11 décembre 2014.

Dans le cadre du PLUi, une orientation d'aménagement et de programmation a été réalisée sur cette zone, proposant notamment un phasage des aménagements. Or, le projet a évolué puisque l'aménagement intérieur de la zone serait réalisé d'une traite par un investisseur unique (projet logistique).

L'orientation d'aménagement qui prévoyait l'aménagement interne de la zone pour permettre l'accueil de plusieurs entreprises doit donc aujourd'hui être modifiée.

Ce nouveau projet reste néanmoins compatible avec les conclusions de l'étude Loi Barnier qui a été réalisée sur la zone du fait du passage de l'A26 et de la RD943 ;

- Le règlement écrit :

L'application du PLUi et notamment du règlement écrit depuis le 12 Septembre 2019 a mis en évidence quelques erreurs matérielles dans sa rédaction qu'il convient de rectifier.

De plus, certaines dispositions sont apparues trop contraignantes ou mal rédigées, ce qui engendre un nombre important de refus de permis de construire ou de déclarations préalables.

Il est donc apparu nécessaire de revoir certaines de ces dispositions.

Le dossier comportant le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées par lettre recommandée le 28 juillet 2020.

Seul le Parc Naturel Régional a formulé quelques remarques sur le dossier. Des éléments de justification ont donc été apportés.

Par arrêté en date du 14 septembre 2020, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, a prescrit une enquête publique sur le projet de modification du PLUi.

Cette enquête publique s'est déroulée du 12 octobre au 12 novembre 2020 inclus.

Quelques remarques ont été émises dans le cadre de l'enquête publique.

Dans son rapport et ses conclusions, le commissaire enquêteur émet un avis favorable sous réserve de la mise à jour du dossier loi Barnier lors de la phase d'études du projet en lien avec la zone d'activités de Zouafques et d'un accès sécurisé à l'autoroute A26.

Le dossier de modification du PLUi est désormais prêt à être approuvé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans les mairies des communes concernées et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, dans les mairies des communes concernées, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille-vingt, le 17 décembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Scénéo - 2/4 avenue L. Blum à Longuenesse, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 10 décembre 2020, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur PREVOST Michel, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DENIS Philippe, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAPITAINE David, Monsieur DEBOVE Gilles, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur HOCHART Philippe, Madame JASKOWIAK Hélène, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LAPACZ Céline, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TRUANT Jonathan, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame WAROT Sophie, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire, Monsieur ROLIN Joël, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame LAMOOT Catherine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame FAYEULLE Hélène, Conseillère communautaire, Monsieur HAZARD Jean-Luc, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire, Madame COURBOT Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire, Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Conseillère communautaire, Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

Mme BAUDEQUIN Odile, M. BEDAGUE Patrick, Mme CATTY Christine, M. CHEVALIER Alain, Mme COUSIN-DELGERY Daisy, M. DELFORGE Pascal, M. DISSAUX Jean-Claude, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme WOZNY Florence, M. BERTELOOT Hervé, Mme BROCHARD-MONTAGNER Claire, M. LEBRUN-VANDEWALLE Dominique.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 82

Nombre de votes « pour » : 82

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes non prononcés : 0

Le Président



Joel DUQUENOY



Service	Service urbanisme
Examiné en Bureau	Le 1 décembre 2020
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020
DELIBERATION N°D378-20

URBANISME / OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU POLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM - MODIFICATION SIMPLIFIÉE - MODIFICATION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ - APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.5216-5 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses article L.151-1 à 151-43, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ;
- Vu le plan local d'urbanisme intercommunal du Pôle territorial de Longuenesse approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 24 juin 2019,
- Vu la délibération du conseil communautaire le 5 mars 2020 prescrivant l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

Par courrier en date du 3 décembre 2019, la CAPSO a été sollicitée par la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem afin de déplacer l'emplacement réservé n°13, inscrit au PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse pour permettre la réalisation d'un lotissement sur les parcelles 807AE212, 807AR214, 807AE216 et 807AE217.

Conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, cette modification du PLUi est possible via la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Le conseil communautaire a donc engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse et défini les modalités de mise à disposition du projet de modification par délibération du 5 mars 2020.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme :

- Un avis a été publié dans un journal diffusé dans le département, ainsi que sur le site internet de la CAPSO et affiché dans la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem et au siège de la CAPSO ;
- Cet avis a été publié 8 jours avant le début de la mise à disposition du dossier auprès du public et a été affiché dans le même délai et pendant toute la durée de mise à disposition ;
- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations formulées a été mis à la disposition du public la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem et au siège de la CAPSO pendant une durée de 31 jours, du 14 septembre au 14 octobre 2020 inclus.

Aucune observation n'a été recueillie sur les registres prévus à cet effet et joints aux dossiers.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois dans la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem et au siège de la CAPSO. La mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des dispositifs de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de PLUi modifié sera tenu à la disposition du public dans la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à la Préfecture du Pas-de-Calais et à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de modification simplifiée du PLUi du Pôle territorial de Longuenesse.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille-vingt, le 17 décembre à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Scénéo - 2/4 avenue L. Blum à Longuenesse, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 10 décembre 2020, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur PETIT Bertrand, Monsieur PREVOST Michel, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CORNETTE Christophe, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DENIS Philippe, Monsieur DEWAMIN Didier, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Franck, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur SABLON Frédéric, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Madame VOLLE Muriel, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAPITAIN David, Monsieur DEBOVE Gilles, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame FAYEULLE Hélène, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Monsieur HOCHART Philippe, Madame JASKOWIAK Hélène, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LAPACZ Céline, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur LOUCHET Daniel, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TRUANT Jonathan, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame WAROT Sophie, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire, Monsieur ROLIN Joël, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président, Madame LAMOOT Catherine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame FAYEULLE Hélène, Conseillère communautaire, Monsieur HAZARD Jean-Luc, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire, Madame COURBOT Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Sébastien, Conseiller communautaire, Madame NIVERT Florence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Conseillère communautaire, Monsieur COUPEZ Christian, Vice-président qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée
M. ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DEHURTEVENT Benoit, Conseiller communautaire, M. HOCHART Casimir, Conseiller communautaire a été remplacé par M. HIRSOUT Hervé, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

Mme BAUDEQUIN Odile, M. BEDAGUE Patrick, Mme CATTY Christine, M. CHEVALIER Alain, Mme COUSIN-DELGERY Daisy, M. DELFORGE Pascal, M. DISSAUX Jean-Claude, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme WOZNY Florence, M. BERTELOOT Hervé, Mme BROCHARD-MONTAGNER Claire, M. LEBRUN-VANDEWALLE Dominique.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 82

Nombre de votes « pour » : 82

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes non prononcés : 0

Rendue exécutoire le
11 JAN. 2021

Le Président



Joël DUQUENOY

Le Président



Joël DUQUENOY



Service	Service urbanisme
Examiné en Commission	Aménagement du territoire le 29/05/19
Examiné en Bureau	Le 11 juin 2019
Matière de l'acte	2.1.2.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 24 JUIN 2019
DELIBERATION N°D225-19

URBANISME : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - APPROBATION - INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur MEQUIGNON

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5,
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-11 et suivants,
- le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 à L.123-19,
- les délibérations du conseil communautaire en date du 13 avril 2012, du 7 mars 2014 et du 1^{er} septembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables organisés au sein des conseils municipaux en juin et septembre 2016,
- le débat en conseil communautaire en date du 30 juin 2016 relatif aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- la délibération du conseil communautaire en date du 20 février 2018 arrêtant le projet de PLUi et tirant le bilan de la concertation,
- les avis des communes de la CAPSO,
- la consultation organisée au titre de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme,
- la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2018 décidant d'arrêter à nouveau le projet de PLUi, sans modification sur le fond et sur la forme par rapport au premier projet arrêté,
- l'avis de M. le Préfet du Pas-de-Calais en date du 14 août 2018,
- les avis réceptionnés des autres Personnes Publiques Associées,
- l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers en date du 26 juillet 2018,
- la décision du Président du Tribunal Administratif de Lille, prise en date du 21 septembre 2018 de désigner une Commission d'Enquête pour le projet susvisé et désignant Mme Peggy CARTON en qualité de Présidente et Messieurs Jean-Paul DELVART et Patrick LAMIRAND, en qualité de membres titulaires,

- la décision modificative du Président du Tribunal Administratif de Lille, prise en date du 11 Janvier 2019, désignant M. Henri Wierzejewski en qualité de commissaire enquêteur en remplacement de M. Patrick Lamirand,
- l'arrêté d'enquête publique du 18 octobre 2018 prévoyant une enquête publique du lundi 10 décembre 2018 au vendredi 18 janvier 2019,
- le déroulement de l'enquête publique,
- les conclusions de l'enquête publique et son avis favorable,
- la réunion de la Conférence des maires du 14 mai 2019, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Par délibération du 13 avril 2012, l'ex-CASO a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Déplacement Urbain et Programme Local de l'Habitat sur son territoire.

Cette délibération a été modifiée le 7 mars 2014, à la suite de l'intégration des 6 communes issues de l'ex-CCRAVH, à savoir Tournehem-sur-la-Hem, Nordausques, Bayenghem-les-Eperlecques, Zouafques, Nort-Leulinghem et Mentque-Nortbécourt, puis le 1^{er} septembre 2015 avec l'intégration de la commune de Racquinghem.

Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2017 et la création de la CAPSO, le PLUI ne vaut plus Plan de Déplacement Urbain, ni Programme Local de l'Habitat, puisqu'il ne couvre pas l'intégralité du nouveau territoire intercommunal.

En juin et septembre 2016 se sont tenus les débats au sein des conseils municipaux et le 30 juin 2016 s'est tenu le débat en conseil communautaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Lors de sa séance du 20 février 2018, le conseil communautaire a arrêté à l'unanimité le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du pôle territorial de Longuenesse, après avis favorable de la commission aménagement du territoire du 1^{er} février 2018. Celui-ci applique les mesures transitoires du décret du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu des Plans Locaux d'Urbanisme.

Le bilan de la concertation a également été tiré et approuvé par le conseil communautaire. Celui-ci a été annexé à la délibération du 20 février 2018.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté a ensuite été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées, ainsi qu'aux 53 communes membres de la CAPSO.

Les communes de Bayenghem-les-Eperlecques, Clairmarais, Helfaut, Moringhem, Nort-Leulinghem, Salperwick, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques ont émis un avis défavorable sur le projet de PLUi.

Celui-ci a donc dû faire l'objet d'un second arrêt de projet lors du conseil communautaire du 26 juin 2018. Toutefois, aucune modification n'a été apportée au document. Ni sur le fond, ni sur la forme.

Une enquête publique a été organisée du lundi 10 décembre 2018 au vendredi 18 janvier 2019. A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête a reçu 354 observations sur le projet de PLUi. La commission d'enquête a formulé un avis favorable au projet de PLUi du pôle territorial de Longuenesse.

A l'issue de l'enquête publique, et conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme, les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport de la commission d'enquête ont été présentés lors de la Conférence des maires le 14 mai 2019.

Considérant que le dossier du PLUi a été modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des observations de l'enquête publique.

Par ailleurs, au titre de l'aménagement de l'espace communautaire, la CAPSO est compétente, en matière de droit de préemption urbain, conformément à l'article L211-2 du code de l'urbanisme.

En parallèle de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse, il y a lieu d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU situées sur l'ensemble des communes correspondantes : Arques, Bayenghem-lez-Eperlecques, Blendecques, Campagne-les-Wardrecques, Clairmarais, Eperlecques, Hallines, Helfaut, Houille, Longuenesse, Mentque-Nortbécourt, Moringhem, Moule, Nordausques, Nort-Leulinghem, Racquinghem, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Omer, Salperwick, Serques, Tilques, Tournehem-sur-la-Hem, Wardrecques, Wizernes et Zouafques.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des observations de l'enquête publique,
- instaurer le droit de préemption urbain sur les zones U et AU situées sur le territoire des communes du pôle territorial de Longuenesse, telles que délimitées par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la CAPSO et dans chacune des communes membres. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs.

Conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le PLUi approuvé sera tenu à la disposition du public à la CAPSO et dans les mairies des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture.

LE PRESIDENT



François DECOSTER

Rendre exécutoire le
- 5 SEP. 2019

Le Président



François DECOSTER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille dix neuf, le 24 juin à 18H30, le Conseil de la Communauté s'est réuni, en son siège Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur François DECOSTER, à la suite des convocations adressés à domicile le 17 juin 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DECOSTER François **Président**

Monsieur DISSAUX Jean-Claude , Monsieur MEQUIGNON Alain , Monsieur BARBIER Jean-Marie , Madame SAUDEMONT Caroline , Monsieur HERBERT Daniel , Monsieur DENIS Laurent , Monsieur HUMETZ Bruno , Monsieur BEDAGUE Patrick , Monsieur BOUHIN Jean-Michel , Monsieur PREVOST Michel **Vice-Présidents**

Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur FOULON Franck, Monsieur IDZIK Bernard, Monsieur LECLERCQ Jean-Pierre, Monsieur HEUMEL Pierre, Madame WOZNY Florence, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur HERMANT Michel, Monsieur CHEVALIER Alain, Madame ROLAND Sylvie, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur DANVIN Pascal, Madame BAUDEQUIN Odile, Madame BEE Bertile, Monsieur BRAME Jean-Marie, Monsieur BULTEL René, Madame CANARD Céline-Marie, Madame CARON Marie Françoise, Madame CATTY Christine, Monsieur COLLE Philippe, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame DEGEZELLE Ludivine, Monsieur DELPOUVE André, Madame LENGAINNE Sabine, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Monsieur DUSAUTOIR Roger, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FOUQUE Jean, Monsieur GODART Dominique, Monsieur LAGACHE Eric, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur MAGNIER Bruno, Monsieur MARQUANT Daniel, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MARTINOT Michel, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur MUNCK James, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame PETIT Valérie, Monsieur PETITPRE Philippe, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur SAISON Jean-Marie, Monsieur SANNIER Alexandre, Monsieur THOREL Gilles, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VOLLE Muriel, Monsieur PRUDHOMME Dominique, BOIDIN Philippe, Monsieur CAINNE Louis,

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANTS :

M. BEN AMOR Rachid, Vice-président qui a donné pouvoir à M. DECOSTER François, Président, M. THOMAS Marc, Vice-président qui a donné pouvoir à M. BEDAGUE Patrick, Vice-président, Mme LEFEBVRE Marie, Vice-présidente qui a donné pouvoir à M. HERBERT Daniel, Vice-président, Mme COUSIN-DELGERY Daisy, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à M. BARBIER Jean-Marie, Vice-président, M. CUVELLIER Patrick, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Mme DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Conseillère communautaire, Mme DELAVAL Laurence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Mme SAUDEMONT Caroline, Vice-présidente, Mme DUWICQUET Delphine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à M. MOUND Stephen, Conseiller communautaire, Mme LOTTERIE Laurence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à M. GODART Dominique, Conseiller communautaire, M. MOREL Damien, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à M. DENIS Laurent, Vice-président, M. SABLON Frédéric, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Mme VOLLE Muriel, Conseillère communautaire, Mme VANDESTEENE Christine, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à M. HUMETZ Bruno, Vice-président, Mme VASSEUR Françoise, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à

M. PRUDHOMME Dominique, Conseiller communautaire

Mme MERCHIER Brigitte, Conseillère déléguée a été remplacé par M. NOURRY Daniel, Conseiller communautaire, M. HIRAUT Jean-Claude, Conseiller communautaire a été remplacé par M. DOYER Christian, Conseiller communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. ALLOUCHERY René , M. BOURGEOIS Jean-Marc , M. ROLIN Joël , M. BLONDE Claude , M. CRUNELLE Christian , M. DEBLOCK Alain , M. DELFORGE Pascal , M. DELMAIRE Jacques , M. DENIS Christian , M. DUPONT Franck , M. DUQUENOY Joël , M. GRARE Christophe , M. HENNEUSE Iannick , M. HOCHART Casimir , Mme HOCHART Josiane , Mme OBOEUF Florelle , Mme POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule , Mme REANT Corinne , M. WIGNERON Auxence .

Nombre de délégués en exercice : 98

Nombre de présents ou représentés : 77

Nombre de votes « pour » : 74

Nombre de votes « contre » : 3

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0